

**SAC-201030**

**ANNEXE 1**

**Transcription de la 258<sup>e</sup> séance**

**du**

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Le 30 octobre 2020**

**Disponible sur le portail :**

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

**Transcription préparée par**

**Suzanne Beaulieu  
PRO DOCUMENTS  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



## 1. Ouverture

**Recteur et vice-chancelier :** L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Alors je vous rappelle que les scrutatrices aujourd'hui sont Hanane Ghoulli et Janice Comeau. On pense clôturer le Sénat vers 13 h. On a prévu deux pauses ce matin, une première à 9 h 50 et la deuxième à 11 h 15, des pauses de dix minutes.

## 2. Présidence d'assemblée

**Recteur et vice-chancelier :** D'entrée de jeu malgré que j'ai apprécié mon expérience à titre de président de l'assemblée du Sénat, je vous propose un nouveau président et je recommande donc une proposition que le Bureau du Sénat académique recommande au Sénat académique la nomination de Jean-François Richard qui je pense n'a pas besoin d'une présentation puisque vous le connaissez très bien, au poste de président d'assemblée pour l'année 2020-2021, soit du 30 octobre jusqu'au 30 août 2021. Est-ce que je pourrais avoir un secondaire s'il-vous-plaît? Hélène Albert appuie. Est-ce que c'est possible de lancer le vote? Au préalable, est-ce qu'il y a des questions? Oui, Lacina.

**Coulibaly :** Excusez-moi, c'est juste une erreur de manipulation.

**Recteur et vice-chancelier :** Très bien. Lise Savoie.

**Savoie :** Moi aussi je vais descendre ma main.

**Recteur et vice-chancelier :** Parfait, merci. Fin du vote. Entre-temps, j'aimerais juste prendre l'occasion pour accueillir un nouveau membre, Nathalie Haché, qui a accepté de prendre la directrice par intérim de la direction des communications, des affaires publiques et du marketing. Il y a également une personne qui est excusée, Maxime Roy. Donc nous avons les résultats du vote, 31 pour donc unanime et on va donc inviter Jean-François Richard à prendre la présidence de l'assemblée. Merci.

**Président d'assemblée :** Bonjour à tous et à toutes, ça fait plaisir de réintégrer ou faire un retour à cette instance que j'ai quand même siégée pendant plusieurs années, mais dans une direction fonction donc ça me fait plaisir de vous revoir si vous voulez pour la plupart d'entre vous que je connais assez bien. Avant de continuer l'ordre du jour, je vais inviter Hanane à faire une révision des procédures techniques.

**Ghoulli :** Bonjour tout le monde. Ceci est un rappel de la fiche technique donc la procédure qu'on doit suivre pendant cette réunion. Comme j'ai constaté que vous avez déjà fait la majorité d'entre vous un procédé pour voter, ça devrait pas être un problème. La première chose c'est de garder votre navigateur d'ouvert tout le temps avec votre courriel de l'université. Pour ceux qui possèdent un ordinateur de l'université, ça devrait pas poser un problème. Ceux qui utilisent leur téléphone ou bien un ordinateur n'appartenant pas à l'université, il faut ouvrir un navigateur qui est supporté par Teams tel que Edge ou Chrome pour accéder à votre courriel afin de faire le vote. Gardez votre caméra tout le temps fermée. N'ouvrez votre micro que pour parler ou répondre à une question. La prise des présences sera faite par Mme Lise Tanguay, c'est elle qui va vous avertir d'ouvrir votre caméra. Par la suite, M. Michel Couture, mon collègue, va prendre une prise d'écran donc par la suite Mme Lynne Castonguay va vous dire de fermer votre caméra. Vous n'êtes pas invités à ouvrir votre micro pendant cette séance. En ce qui concerne la conversation en ligne, gardez-la ouverte donc ça devrait être le volet droit de votre écran. C'est là où ça se passe la conversation pour la demande de parole pour proposer ou appuyer une résolution et pour avoir le lien du vote ainsi que les résultats. Il y a aussi de temps à autre un message de l'équipe technique, ça serait moi ou mon collègue Michel Couture donc vous verrez un message donc il faut porter attention à ceci. En ce qui concerne le droit de parole, comme d'habitude vous utilisez l'étoile donc vous allez dans la conversation et vous choisissez l'emoji étoile. Ça c'est pour demander la parole. Pour retirer votre droit de parole, utilisez le même emoji et écrivez annuler. Vous pouvez aussi utiliser l'écriture directe donc étoile ou étoile annuler. Ne levez pas la main, n'utilisez pas cette option-là. Pour lever la main, c'est toujours l'étoile écrite ou en emoji. En ce qui concerne le vote, c'est seuls les membres du Sénat académique votants qui peuvent prendre part au vote. À chaque fois j'envoie le lien comme je l'ai fait tout à l'heure donc j'envoie la lien et par la suite, j'envoie les résultats. À tout moment vous pouvez quitter la réunion, vous quittez sur l'ancienne version et vous raccrochez. Pour la nouvelle version de Teams, vous cliquez sur quitter et par la suite vous revenez. Vous pouvez vous connecter même s'il y a un bris d'électricité ou un bris de réseau, vous pouvez toujours revenir à la réunion. Et pour tout problème technique, vous appelez Michel au 858-4341 code 506 ou bien vous pouvez lui envoyer un message courriel ou par le clavardage privé de Teams. Ce que vous faites dans Teams, cliquez sur l'image de la personne dans la section personne, cliquez là-dessus puis écrivez votre message, ça va lui envoyer directement un message. Merci et bonne réunion.

## 3.

#### Convocation de la régularité de la convocation

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Hanane. Si on poursuit l'ordre du jour, le point numéro 3, constatation de la régularité de la convocation, madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Bonjour tout le monde. Alors monsieur le président, l'avis de convocation accompagné d'un projet d'ordre du jour a été envoyé le 13 octobre, 2020. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr. Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et règlements, monsieur le président.

#### 4. Vérification du droit de présence

**Président d'assemblée :** Merci. Le point numéro 4, vérification du droit de présence, madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Alors comme expliqué par Mme Hanane, le droit de présence sera pris d'une façon différente, elle sera prise par capture d'écran alors il n'y aura pas comme la dernière fois la prise de présence comme à l'école de façon individuelle avec une prise de présence avec la lecture des noms, mais plutôt une capture d'écran. Alors on demande aux gens d'ouvrir leur caméra à ce moment-ci, on va donner un dix secondes pour ça. Alors s'il-vous-plaît tout le monde ouvrez votre écran caméra.

**Ghoulli :** S'il-vous-plaît M. Francis Bourgoïn, on voit pas votre image. C'est parfait. Non, pas encore. Voilà.

**Secrétaire générale :** On m'indique que la photo a été prise, j'espère qu'elle ne sera pas dans le rapport annuel, mais on ne sait jamais. Donc merci tout le monde et bonne réunion. Merci.

**Président d'assemblée :** Ça fera une belle photo pour une carte de Noël collective qu'on pourra envoyer à nos proches.

#### 5. Correspondance

**Président d'assemblée :** Le point numéro 5, correspondance, il n'y a aucune correspondance qui nous a été acheminée.

#### 6. Adoption de l'ordre du jour

**Président d'assemblée :** Le point numéro 6, adoption de l'ordre du jour donc vous avez un projet d'ordre du jour, est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui propose l'ordre du jour et un appuieur?

**Coulibaly :** Je propose.

**Président d'assemblée :** Lacina Coulibaly propose, est-ce qu'il y a un appuieur?

**Mbarga :** J'appuie.

**Président d'assemblée :** L'appuieur c'était qui?

**Mbarga :** Gervais Mbarga.

**Président d'assemblée :** Gervais Mbarga, okay. Est-ce qu'il y aurait des modifications? Donc aucun ajout. Vous êtes prêts pour le vote. Le fichier vous a été envoyé donc vous pouvez débiter le vote. Fin du vote. 36 oui, 0 non donc adopté.

#### 7. Adoption du procès-verbal SAC-200828

**Président d'assemblée :** Le point numéro 7, adoption du procès-verbal de la réunion 20-08-28, est-ce qu'il y a un proposeur?

**Dako :** Je propose.

**Président d'assemblée :** Étienne Dako propose et appuyé par?

**Ashrit :** J'appuie.

**Président d'assemblée :** Pandurang Ashrit. Je vous demanderais d'amener des corrections ou modifications de fond s'il y en a. Bien sûr toute correction plutôt technique que ça soit au niveau de la langue, vous pouvez certainement les acheminer à la secrétaire générale, mais à ce moment ici est-ce qu'il y aurait des corrections de fond à apporter au procès-verbal? Est-ce qu'il y aurait des corrections à apporter au procès-verbal?

Aucune réaction donc si on est prêt pour le vote, je vais demander à Hanane de lancer le formulaire. Le vote débute. Le vote est terminé, 35 oui, 0 non donc adopté.

## **8. Affaires découlant du procès-verbal**

### **8.1 Autres**

**Président d'assemblée :** Le point 8, affaires découlant du procès-verbal, 8.1 autres, il n'y a aucune affaire découlant du procès-verbal à signaler.

## **9. Rapport du Comité conjoint de la planification**

### **9.1 Évaluation des programmes**

#### **9.1.1 Baccalauréat ès arts multidisciplinaire**

**Président d'assemblée :** On passe au point 9, rapport du Comité conjoint de la planification. Ici il y a une série de points à aborder, le point 9.1 évaluation des programmes, 9.1.1 baccalauréat ès arts multidisciplinaire donc je cède la parole au VRER, M. Gilles Roy.

**VRER :** Merci monsieur le président. Effectivement, le CCJ apporte au Sénat académique aujourd'hui trois évaluations de programmes. Le premier programme c'est le B.A. multidisciplinaire. Le programme B.A. multidisciplinaire c'est un programme qui est offert par la Faculté des arts et sciences sociales. Il s'agit d'un programme de 120 crédits qui comprend trois mineures de 24 crédits, un tronc commun de 18 crédits dont 9 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option ainsi que 30 crédits de formation générale ou de cours au choix. Ce programme est offert entièrement au campus d'Edmundston et de Moncton et il est possible de faire la première année au campus de Shippagan. Deux des trois mineures doivent être rattachées à la Faculté des arts et des sciences sociales. Ce programme n'est pas rattaché à un département particulier, mais plutôt géré par le vice-décanat ici à Moncton à la Faculté des arts et sciences sociales et au campus d'Edmundston et Shippagan, le programme est géré par les décanats des études. Ce programme figure parmi les programmes prioritaires de l'université dans le rapport de la planification académique de 2016. Suivant la politique sur l'évaluation des programmes, la procédure habituelle a été suivie. L'équipe d'évaluation était composée des professeurs Clint Bruce de l'Université Ste-Anne et Guy Chiasson de l'Université du Québec en Outaouais. La visite a eu lieu au mois de décembre l'année dernière et l'équipe a soumis son rapport le 10 janvier 2020. Le rapport d'évaluation se trouve à la page 123 du cahier que vous avez reçu sur Daily Trust donc le numéro de page c'est bel et bien le numéro qui se situe en bas de la page et non pas nécessairement le numéro dans le document en question. La doyenne des études et la chef de secteur sciences humaines du campus d'Edmundston ainsi que le vice-doyen de la Faculté des arts et sciences sociales ont eu l'occasion de réagir au rapport donc vous avez également ces documents dans votre trousse. De façon générale, les évaluateurs soulignent la qualité du programme dans sa forme actuelle et sa pertinence pour l'Université de Moncton notamment puisqu'il cadre bien dans la vision stratégique de l'université. On se souvient que ce programme a subi une transformation importante au début des années 2010. À l'époque, c'était un programme qui avait été pour diverses raisons utilisé comme un programme de transition pour des étudiantes et étudiants qui avaient soit des difficultés de rendement académique ou qui devaient compléter des prérequis spécifiques pour suivre un autre programme d'études. La nouvelle vocation du programme en est une qui permet à l'étudiante ou à l'étudiant d'avoir une formation générale tout en permettant d'élargir ou approfondir sa formation en combinant plusieurs disciplines ou champs d'études selon ses intérêts. Donc il s'agit vraiment ici d'une formation polyvalente. Les évaluateurs ont fait trois grandes observations sur le programme, la première c'est qu'il y a une grande appréciation de la part de toutes les parties prenantes du programme donc on parle ici notamment des étudiantes et étudiants, corps professoral, ainsi de suite. La deuxième c'est que les spécificités des campus d'Edmundston et Moncton font en sorte que l'expérience est peut-être pas pareille dans les deux campus donc dans les deux sites. Donc c'est-à-dire que l'impact de la réforme du programme a été vécue un petit peu plus différemment dans les deux campus. Et le troisième point qu'il y a peut-être une problématique reliée à la cohérence du cheminement et l'esprit de l'appartenance au programme. Les évaluateurs estiment que le baccalauréat ès arts multidisciplinaire respecte l'ensemble des principes de qualité d'un programme d'études. Bien entendu, il propose quelques recommandations dans la perspective de poursuivre le progrès réalisé ces dernières années. Donc en tenant compte du rapport des évaluateurs et des rétroactions, le Comité conjoint de planification recommande au Sénat académique l'adoption des quatre recommandations suivantes donc c'est les recommandations qui se trouvent à la dernière page de votre cahier donc la page 154. La première recommandation : que le décanat des études au campus d'Edmundston et la Faculté des arts et sciences sociales au campus de Moncton explorent les mécanismes possibles pour favoriser une intégration accrue de l'apprentissage expérientiel au B.A. multi. Cette recommandation-là est tout à fait compatible avec les efforts de développement de ce programme par ses responsables donc il y a déjà des initiatives en cours de ce côté-là. La deuxième recommandation : que la Faculté des arts et sciences sociales au campus de Moncton développe une filière beaux-arts pour le B.A. multidisciplinaire. Le développement de cette filière-là serait en réponse à un intérêt qui a été constaté depuis quelques années donc ça c'était la deuxième recommandation. La troisième : que le décanat des études au campus d'Edmundston et la Faculté des arts et sciences sociales au campus de Moncton explorent les mécanismes possibles pour intégrer un stage de type recherche au B.A. multi. Cette recommandation-là vise à permettre à des étudiantes et étudiants qui aimeraient éventuellement faire une maîtrise donc ça leur permettrait d'acquérir certaines compétences, certaines connaissances dans le cadre de

projets de recherche par exemple avec le corps professoral. Et la dernière recommandation serait que le décanat des études du campus d'Edmundston et la Faculté des arts et sciences sociales en collaboration avec le décanat des études au campus de Shippagan mettent sur pied un comité réseau pour se pencher sur les défis du B.A. multi et partager les meilleures pratiques. L'idée de mettre sur pied un comité ad hoc, c'est vraiment essentiellement pour trouver des solutions aux problèmes qui ont été soulevés et partager notamment les meilleures pratiques qui se font dans les trois sites. Donc voilà les recommandations monsieur le président, j'en fais la proposition au Sénat académique.

**Président d'assemblée :** Appuyé par le sénateur Jean-François Thibault. Est-ce qu'il y aurait des questions ou commentaires par rapport à cette évaluation de programme? Oui, sénateur Clarisse.

**Clarisse :** Bonjour. J'ai peut-être fait une mauvaise lecture, j'aimerais entendre la faculté sur la stratégie pour la diplomation des étudiantes et des étudiants parce que si je me réfère au tableau qui est dans le document, si j'ai bien compris ce tableau-là, on a à peu près six étudiants dernièrement par année qui ont eu leur diplôme sur une cohorte qui est assez importante de 80 étudiants. Donc il y a une sorte de dichotomie entre le nombre d'étudiants dans le programme et le nombre d'étudiants qui diplôment. Donc ma question, est-ce qu'il y a lieu d'avoir une stratégie pour faciliter la rétention de ces étudiants et leur diplomation qui a lieu d'être au sein de ce programme?

**Président d'assemblée :** J'ai M. Coulibaly qui demande la parole, mais est-ce que quelqu'un veut donner une réplique à la question de M. Clarisse. M. Thibault.

**Thibault :** Merci monsieur le président. Oui sénateur Clarisse, dans le bacc multi ce qui est difficile c'est que parfois les étudiants s'inscrivent évidemment dans des mineures donc ça fait que les inscriptions sont relativement élevées, mais ils peuvent en cours de chemin décider d'abandonner le bacc multi pour plutôt privilégier une des mineures et s'inscrire à la majeure dans ce programme-là à ce moment-là. D'autre part, il y a toujours des étudiants qui évidemment parce qu'on a fait un gros effort au cours des dernières années pour re-serrer la participation et les inscriptions au sein du bacc multi et d'en faire un bacc qui est un peu n'importe quoi, mais il en reste toujours quelques-uns qui sont difficiles à contrôler. Il y a eu des nouvelles règles, des nouvelles mesures qui ont été mises en place par exemple l'obligation de s'inscrire rapidement à trois mineures, ça permet de contrôler les inscriptions puis d'avoir des étudiants qui veulent vraiment être dans ce programme-là, mais il y a toujours des cas qui peuvent nous échapper aussi.

**Président d'assemblée :** Merci. Parole au sénateur Coulibaly.

**Coulibaly :** Bonjour et merci pour cette excellente présentation qui montre qu'il y a beaucoup de choses qui sont en train d'être faites. Ma question c'était beaucoup plus une suggestion. Vu que c'est quand même un programme où beaucoup de concentrations sont mises ensembles et tout ça pour pouvoir compléter le nombre de crédits, est-ce que vous avez pensé déjà à avoir parmi l'ensemble des cours qui sont donnés, combien sont déjà en ligne. La question que je pose c'est de savoir est-ce qu'il serait pas bon à long terme de penser déjà à voir comment au fur et à mesure on pourrait encourager les différents programmes impliqués là-dedans à pouvoir mettre les cours en ligne de sorte qu'on aurait un plus grand bassin de personnes capables de pouvoir prendre ces cours-là surtout que c'est partagé sur l'ensemble des campus. Merci.

**VRER :** Je peux peut-être apporter un élément de réponse. C'est une excellente remarque, sénateur Coulibaly. Je pense que ce genre de question-là pourrait être traitée dans la recommandation 4 c'est-à-dire dans le sens qu'on demande qu'il y ait une discussion entre les trois campus, un comité ad hoc pour justement apporter certaines solutions à des problématiques puis je dirais un meilleur partage de ressources et de cours qui sont disponibles sur les trois campus serait certainement une bonne façon d'y arriver. Donc je prends bonne note de cette remarque-là.

**Thibault :** Si je peux ajouter aussi c'est qu'il faut bien distinguer les cours qu'on offre à distance, il y en a qui peuvent être partagés facilement entre les trois campus le cours en ligne qui eux coûtent beaucoup plus cher à construire, à développer et les mineures sont évidemment construites sur la base de cours qui existent déjà dans d'autres programmes, notamment dans les programmes de majeures et il faut toujours penser à ça aussi quand on veut réfléchir à ce type d'exercice-là de mettre en ligne au sens fort du terme ces cours-là, mais les cours à distance ça fait partie définitivement des options qu'on veut explorer et dont on veut discuter sur les trois campus.

**Président d'assemblée :** Merci M. Thibault. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ou clarifications au niveau de cette proposition? Sénateur Mbarga.

**Mbarga :** Merci monsieur le président. Je lisais quelque part dans le rapport que l'ajout d'une professeure ou d'un professeur affecté au programme aurait pour effet de favoriser une plus grande identification au programme ainsi qu'une plus grande visibilité pour les étudiants. Quelle proposition a été faite à ce sujet?

**VRER :** Je peux peut-être répondre monsieur le président. Effectivement, ça avait été mentionné dans le rapport. C'est sûr qu'au niveau des ressources c'est pas des décisions qui se prennent nécessairement ici au

Sénat académique, mais je peux vous dire déjà que le doyen de la faculté pourra donner plus de détails également dans ces stratégies de développement de la faculté voit des possibilités par rapport à ce programme-là donc je peux peut-être lui laisser la parole. M. Thibault.

**Président d'assemblée :** Sénateur Thibault.

**Thibault :** Merci monsieur le président. Oui effectivement, pour l'instant il n'y a pas de professeur qui est rattaché à ce programme-là. Il y a des ressources professorales, mais qui souvent contribuent ou collaborent de manière plus directe à d'autres programmes qui donc contribuent à l'offre de cours. Dans certains cas aussi c'est des cours puis c'est vrai je pense sur d'autres campus, c'est des cours par tutorat par exemple pour l'essai ou c'est des cours qui peuvent réunir aussi des étudiants qui sont hors programme qui viennent suivre ces cours-là par intérêt personnel. Et l'idée d'avoir peut-être une ressource professorale si les ressources le permettent, les ressources financières le permettent, qui est consacré au programme, ça permettrait peut-être de renforcer ce sentiment d'appartenance-là puis le défi du bacc multi c'est le défi classique d'étudiants qui sont en fait rattachés à trois disciplines au minimum différentes et c'est toujours difficile d'avoir des cohortes qui se suivent les unes les autres, des étudiants qui partagent les mêmes cours parce qu'il y a un éclatement. Il y a une trentaine de mineures possibles et donc une ressource supplémentaire concernant ce bacc-là pourrait peut-être permettre de renforcer ce sentiment-là. En tout cas c'est le pari qu'on fait à la faculté et dans les campus éventuellement.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Thibault. Demande d'intervention du sénateur Lang.

**Lang :** Merci monsieur le président. Ma question c'est par rapport au campus d'Edmundston. Vous l'avez repris M. Roy que les changements qu'il y a eu au début des années 2010 ont eu des réactions ou des résultats un peu différents. Je pense c'est plus difficile au campus d'Edmundston. Depuis ces changements-là, je me demandais s'il y avait une stratégie pour enlever des barrières si elles existent, si elles ont été identifiées pour encourager les inscriptions à Edmundston. Je remarque aussi dans la trousse, peut-être que j'aurai ma réponse, je sais pas si la doyenne des études a réagi formellement. On voit la réaction du doyen de la Faculté des arts et sciences sociales, je sais pas s'il fallait que la doyenne d'Edmundston réagisse, mais j'aimerais peut-être entendre Mme Fortin à ce sujet-là.

**Président d'assemblée :** Mme Fortin?

**Secrétaire générale :** Mme Fortin est peut-être pas là.

**Président d'assemblée :** On me dit que Mme Fortin n'est pas là aujourd'hui.

?: Elle va se joindre un peu plus tard.

**Thibault :** Si je peux me permettre monsieur le président, le campus d'Edmundston a pu réagir au rapport et au vice-décanat ici, on essaie d'intégrer le maximum des départs, d'avoir une position concertée et le rapport du campus d'Edmundston devrait être dans la trousse, j'arrive pas à le retrouver ici, mais ça devrait être là.

**Lang :** Il y a le sénateur Massicotte aussi qui est d'Edmundston qui a peut-être des éléments de réponse.

**Président d'assemblée :** M. Dako, premièrement le droit de parole serait à M. Dako. M. Dako, est-ce que c'est pour répondre dans cette ligne de pensée ou de discuter?

**Dako :** J'avais une autre question, mais ma deuxième question coupait celle du sénateur Mathieu Lang ça fait que je peux laisser la place à l'autre de répondre.

**Président d'assemblée :** Je vais céder le droit de parole au sénateur Massicotte et je vous reviens, M. Dako.

**Dako :** Merci.

**Massicotte :** Merci. C'est ça, c'est dommage que Mme Fortin soit pas là, je suis certain que sa réponse aurait sans doute été plus complète que la mienne, mais moi je vais répondre. J'ai jamais été chef de secteur, je pense que les chefs de secteurs au campus d'Edmundston ont vraiment le bagage, l'expérience et la perspective pour pouvoir répondre de manière informée à cet enjeu-là. Ça été mentionné dans le document, vous l'avez sans doute lu, ce qui agace beaucoup d'étudiants ici dans les changements qui ont été apportés il y a quelques années, c'est le fait qu'il y ait un certain nombre de cours de méthode qui soient dans les mineures obligatoires qui réapparaissent et qui font en sorte que pour plusieurs étudiants, on se retrouve avec un cheminement qui implique deux ou trois cours de méthode qui deviennent un peu répétitifs selon ce qu'on entend et ce qu'on voit souvent ce qui fait en sorte qu'il y a beaucoup d'étudiants qui vont simplement aller voir ailleurs essayer de trouver d'autres solutions alors que ce programme-là faut le dire, pour nous à Edmundston constituait un certain attrait aux étudiants. C'est-à-dire que ça permettait à bien des étudiants de faire l'ensemble de leurs études au niveau du 1<sup>er</sup> cycle sur le campus à Edmundston donc je pense que cet élément-là. Ce qu'on a dit quand on a rencontré les évaluateurs externes, en tout cas les profs consultés, les

étudiants aussi l'ont dit, c'est que le programme auparavant était plus flexible qu'il l'est désormais et cette perte de flexibilité-là a eu certaines retombées que je viens d'évoquer. Donc c'est ce que je voulais peut-être préciser, mais il reste encore beaucoup de discussion à avoir là-dessus je pense. Merci.

**Président d'assemblée :** Le droit de parole sera à M. Dako. M. Thibault, vous mentionnez que vous pourriez ajouter un élément de réponse, voulez-vous l'ajouter à ce moment? Je cèderai la parole à M. Dako par la suite.

**Thibault :** C'est sur le même sujet donc c'est sur la question qui vient d'être posée.

**Président d'assemblée :** Allez-y.

**Thibault :** Merci. Oui, c'est la reconfiguration qui a imposé de nouvelles règles pour les mineures et le défi qui vient d'être évoqué sur la question des cours de méthodologie découle du fait que dans chacune des mineures, souvent il va y avoir un cours de méthodologie et donc là il y a une répétition qui se fait et ça fait partie des discussions qu'on voudrait avoir que de voir si on pouvait pas dans le cadre du bacc multi avoir je dirais des mineures profilées pour ceux qui sont au bacc multi avec peut-être un cours neutre qui serait un cours de méthodologie qui mettrait l'accent sur la dimension multidisciplinaire et qui permettrait aux étudiants qui sont inscrits dans ce programme-là et donc dans chacune de ces mineures-là de ne peut-être pas suivre les cours de méthode qui sont par ailleurs dans les mineures. Ça reste à discuter. On est très sensible ici à cette question-là et ça pose pas nécessairement un défi chez nous de la même manière que ça peut le poser au campus d'Edmundston, mais ça demeure un défi aussi sur lequel on entend réfléchir en collaboration.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Thibault. M. Dako.

**Dako :** Merci monsieur le président. Ma question je pense que le sénateur Jean-François Thibault vient quasiment d'y apporter une réponse. Je m'inquiétais un peu pour ce type de bacc-là qui est multidisciplinaire où il y a énormément de mineures. Je me demandais si les objectifs du programme est-ce qu'il y a un tronc commun qui fait en sorte qu'on peut dire que des gens qui ont suivi une formation ont atteint les objectifs. La réponse qu'il vient de me donner je crois qu'on peut recenser un peu où le jeune se retrouve à une même dimension en terme de formation, je crois que c'est l'essence même de ces baccs multidisciplinaires et j'ai l'impression que ça ça manquait, mais la réponse qu'il vient de mentionner me reconforte un petit peu parce que j'étais un petit peu inquiet par rapport à ce volet-là.

**Thibault :** Je peux peut-être ajouter aussi qu'effectivement ça fait partie du plan qu'on entend développer, c'est-à-dire de faire en sorte il y a déjà des cours de troncs communs, mais il y en a peu. On voudrait renforcer ça de manière à ce que l'étudiant qui sort avec un bacc multi que la composante multidisciplinaire au-delà du placage de trois disciplines l'une sur l'autre, que cette dimension-là soit renforcée. Ceci dit, il faut pas sous-estimer l'importance de cette formation-là. Il y a beaucoup d'étudiants qui font cette formation-là qui vont ensuite à la maîtrise dans une discipline qui est souvent une des trois disciplines et réussissent très très bien. Certains vont continuer au doctorat puis il y a en a qui deviennent ensuite des profs d'université souvent dans des disciplines parce que les universités sont encore construites comme ça, mais la formation elle-même demeure très très importante. D'une part et d'autre part, les étudiants qui choisissent le bacc multi ont souvent une très bonne idée de ce qu'ils veulent faire et ils veulent cette dimension multidisciplinaire-là donc ils veulent pouvoir travailler dans différentes disciplines.

**Président d'assemblée :** Merci pour la précision sénateur Thibault. Je sens qu'on a quand même discuté beaucoup d'éléments qui sont liés aux recommandations. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions en ce moment? Je pense qu'on pourrait être prêt pour le vote donc je vais demander à Hanane de démarrer le vote. Le vote est démarré. Le vote est terminé et c'est 36 oui, 0 non. Adopté.

### 9.1.2 Baccalauréat en sciences de kinésiologie

**Président d'assemblée :** Le prochain point, le point 9.1.2 le baccalauréat en sciences de kinésiologie. M. Roy.

**VRER :** Merci monsieur le président. Il s'agit du B.Sc. kinésiologie. C'est un programme qui est offert par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Il s'agit d'un programme de 120 crédits qui comprend 60 crédits de discipline, 30 crédits de disciplines connexes et 30 crédits de formation générale et cours au choix. Le programme est offert entièrement au campus de Moncton et les deux premières années sont offertes à Edmundston et la première année à Shippagan. C'est un programme qui figure parmi les programmes prioritaires dans la liste ou dans le rapport de planification académique de 2016. Donc ici également, la procédure habituellement décrite dans la politique d'évaluation des programmes a été suivie. L'équipe d'évaluation était composée de François Prince de l'Université de Montréal et Danny MacDonald de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. La visite a eu lieu les 26 et 27 novembre 2019 et leur rapport a été soumis le 29 janvier, 2020. Le rapport se trouve à la page 30 du cahier que vous avez sur Daily Trust. La doyenne de la faculté ainsi que l'UARD de kine ont eu l'occasion de réagir au rapport. Ces documents sont également disponibles dans le cahier sur l'évaluation de ce programme. On note ici que cette visite a

également servi à l'évaluation des demandes d'agrément du Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique et kinésiologie. Les évaluateurs ont constaté que le programme satisfaisait aux recommandations minimales à l'échelle nationale et que le programme est à jour. De façon générale, les évaluateurs estiment que la plus grande force du programme est la qualité de son corps professoral. Il note que l'équipe est dynamique totalement dévouée au programme ce qui favorise vraiment les bonnes relations entre les professeurs et les étudiantes et étudiants. Ils estiment également que la formation en kine à l'Université de Moncton est comparable à celle offerte dans d'autres universités canadiennes. Ils constatent que la structure du programme est bien équilibrée avec un bon nombre de cours à option et que la formation scientifique de base est très adéquate pour la poursuite dans la spécialité. Bien évidemment, ils donnent quelques éléments à renforcer. Ils mentionnent notamment un premier point, le nombre d'heures de laboratoire semble insuffisant particulièrement dans les domaines de l'anatomie, la physiologie et la biomécanique. Deuxième point c'est que la contribution en recherche du corps professoral est d'après eux largement en bas de ce qui est comptabilisé ailleurs au pays. Ils estiment que la production scientifique et le financement de la recherche sont très limités. Troisième point, les exigences académiques du programme semblent faibles. Et le dernier ou quatrième et dernier point principal c'est que les liens entre le programme et les parties prenantes pourraient être multipliés, les intervenants communautaires par exemple. Donc en tenant compte de ces recommandations de l'équipe des visiteurs ainsi que les rétroactions reçues, les sept recommandations qui se trouvent à la page 59 du cahier sont avancées par le Comité conjoint de planification. La première recommandation se lit comme suit : que l'UARD augmente les heures de laboratoire associées aux cours magistraux en anatomie, physiologie et biomécanique pour se mettre en conformité avec les normes canadiennes afin de permettre aux étudiantes et étudiants de développer toutes les habiletés professionnelles nécessaires. Deuxième recommandation : que l'UARD revoit tous les plans de cours afin d'éviter le dédoublement des contenus et de s'assurer que les étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et de Moncton reçoivent la même formation. La troisième recommandation, que l'UARD augmente le niveau de difficulté des cours offerts en commençant par un approfondissement de la matière notamment dans les cours pratiques. La quatrième recommandation : que l'UARD augmente les exigences des cours en visant un meilleur arrimage entre la formation théorique et pratique et les prérequis du métier de kinésologue demandé par les employeurs. La recommandation 5 : que l'UARD vise à signer des ententes formelles avec les entreprises et services qui sont hébergés au Centre d'éducation physique et des sports et qui pourrait devenir des milieux de stage privilégiés afin d'améliorer la formation professionnelle des étudiantes et des étudiants. La sixième recommandation : que l'UARD réévalue les stages obligatoires et considère un modèle où l'accès aux stages est limité selon des critères précis. Et la dernière recommandation : que l'UARD développe un plan stratégique de recherche et que ce plan soit déposé au bureau du VRER au plus tard le 31 décembre 2021. Voilà les sept recommandations proposées par le CCJ et j'en fais la recommandation au Sénat académique. Merci monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci M. Roy. Est-ce qu'on a un appuieur?

**Coulibaly :** J'appuie.

**Président d'assemblée :** Appuyé par le sénateur Lacina Coulibaly. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires par rapport à cette proposition? Droit de parole à la sénatrice Surette.

**Surette :** J'ai une question par rapport à la recommandation 1 qui demande une augmentation des heures de laboratoire en anatomie, physiologie, biomécanique. Je suppose ici qu'on parle de cours qui sont propres au programme de kinésiologie et non ceux qui sont offerts par la Faculté des sciences?

**VRER :** C'est bien ma compréhension, oui.

**Surette :** Okay. Si c'est ça la réponse, ma question est finie. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci. Autres questions ou commentaires par rapport à la proposition? Autres commentaires ou questions? Doyenne Carrier.

**Carrier :** Bonjour et merci M. Roy d'avoir présenté le programme. On note que le Comité de planification a ajouté la recommandation 7 qui était de développer un plan stratégique de recherche. Ça découle ceci du fait que les évaluateurs indiquent que la productivité scientifique au niveau de la discipline du kine est peut-être pas aussi élevée qu'elle pourrait l'être donc je suis d'accord que oui, il y a des efforts à ce niveau-là qui auraient besoin d'être fait. C'est sûr depuis les deux dernières années on a quand même embauché une nouvelle professeure en kinésiologie qui est assez productive en recherche et je pense que ça ça va donner un coup de pouce ainsi que notre nouveau programme de maîtrise interdisciplinaire en santé. Comme vous savez, les programmes de kinésiologie n'avaient pas de programme de cycles supérieurs. Donc j'aimerais juste savoir au niveau de la recommandation 7 c'est quand même un plan stratégique de recherche, c'est quand même quelque chose de gros et d'officiel et je me demande c'est quoi en fait qu'on cherche à ce que l'UARD de la kine propose comme plan stratégique. Dans le fond notre but c'est d'augmenter la productivité en recherche donc je pense que la recommandation a sa place, je suis d'accord avec, c'est juste qu'un plan stratégique c'est quand même quelque chose qui a des suivis à faire et tout ça et j'ai pas vu beaucoup de recommandations dans ce sens dans les autres programmes de 1<sup>er</sup> cycle. Merci.

**VRER :** Oui je peux peut-être apporter des éléments de réponse, monsieur le président. Merci Mme Carrier. Effectivement, c'est une recommandation qui a été ajoutée séance tenante au Comité conjoint de planification et j'appuie pleinement cette recommandation-là. Il y avait des éléments qui avaient été évoqués dans le rapport d'évaluation concernant la recherche et on trouvait au CCJ qu'une recommandation dans ce sens-là permettrait ou imposerait une certaine réflexion de la part du corps professoral et d'établir un peu un plan, une direction dans laquelle collectivement ils pourraient s'enligner pour développer la recherche en kine à l'Université de Moncton. C'est un peu ça. Il y a des éléments je pense qui sont déjà en place, par exemple il y a un an à peu près on a transformé l'institut de leadership dans un centre de recherche qui va permettre justement, je pense, à l'unité de renforcer ses capacités en recherche et avoir un impact de synergie si je peux dire en terme de recherche. Donc l'idée ici c'est de développer un plan que les gens se mettent ensembles et qu'ils se fixent une certaine vision au niveau de la recherche pour les années à venir.

**Président d'assemblée :** Merci pour ces précisions monsieur le vice-recteur. Demande de parole du sénateur Clarisse.

**Clarisse :** Merci pour cette précision. Je pense que c'est une vocation qui est très louable de vouloir promouvoir la recherche et de développer tous les axes de recherche à l'université. Maintenant j'ai une petite question à savoir si c'est la place dans ce rapport-là de mettre cette recommandation. On parle d'un programme et non pas d'un programme de recherche, on parle d'un programme spécifique dans le baccalauréat donc pour moi c'est louable que l'UARD se pose la question c'est quoi le plan stratégique de recherche, mais ça va parfois au-delà d'un programme en particulier. C'est là la question de savoir comment les étudiants sont intégrés dans les activités de recherche des professeurs. Les étudiantes et étudiants impliqués dans ce programme sont coordonnés dans des activités de recherche des professeurs, oui ça ce sens dans ce rapport-là. Maintenant la question c'est comment l'UARD va développer ces stratégies de recherche en général. Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne place pour ce rapport ici. C'était un commentaire plus qu'une question.

**Président d'assemblée :** Merci. Demande de parole sénatrice Albert.

**Albert, H. :** Oui, c'est juste une question de clarification parce que je comprends que ça s'adresse cette recommandation-là à l'UARD, mais essentiellement, on parle du programme de kinésiologie, mais on sait aussi qu'il y a des professeurs de différentes disciplines qui enseignent dans le programme de kinésiologie donc c'est pas par exemple des profs d'éducation physique et kinésiologie. C'est genre la même discipline si on veut, mais est-ce que ça traite de l'ensemble parce que quand je regarde le corps professoral si on veut de cette unité-là au campus de Moncton, est-ce qu'on renvoie un plan stratégique pour l'ensemble du corps professoral de kinésiologie et loisir ou juste les professeurs qui ont une formation en kine ou est-ce que c'est les gens qui enseignent en kine. J'essaie de comprendre un petit peu à quel groupe ça s'adresse.

**Président d'assemblée :** Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Effectivement, c'est une bonne question. On a visé l'UARD dans le sens que c'est les profs de la discipline sur nos trois campus qui travaillent en kine. Ceci étant dit, la recommandation est assez large pour permettre justement de voir s'il y a des collaborations, des interactions qui peuvent se faire dans les disciplines connexes avec des professeurs des disciplines connexes. Moi je vois la résolution comme étant ou la recommandation comme en étant une qui est large assez pour permettre un peu à l'unité, à l'UARD de se poser ce genre de question-là sur qu'est-ce qu'ils veulent développer comme axe si je peux dire stratégique de recherche à l'intérieur de l'unité. Et je vais revenir un petit peu à la question ou commentaire du professeur Clarisse tout à l'heure qui disait que, voyons, ça va me revenir. Je vais peut-être laisser quelqu'un d'autre et je reviendrai au commentaire à M. Clarisse par la suite.

**Président d'assemblée :** Demande d'intervention de monsieur le recteur, Dr. Prud'homme.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Lorsqu'on regarde le rapport, on s'aperçoit que c'est la deuxième observation qui était présente au rapport précédent qui était la même, c'est-à-dire qui recommandait d'améliorer ou d'augmenter les activités de recherche. On le voit également à travers les différentes recommandations en ce qui concerne les exigences de cours ou les attentes au niveau de la formation des étudiants. On sait que la recherche doit servir à enrichir le contenu de nos cours et de mettre à jour nos connaissances dans le cadre de nos différents cours. Ici comme c'était la deuxième fois que cet élément-là était soulevé par les évaluateurs, je pense que c'est important que l'école puisse faire un bilan de quelles sont leurs activités de recherche et identifier les possibilités de mettre en place des orientations pour stimuler la recherche pour soutenir et améliorer la qualité de leur programme de formation. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci monsieur le recteur. Demande d'intervention du sénateur Dako.

**Dako :** Merci monsieur le président. J'étais un peu comme le sénateur Clarisse qui mentionnait est-ce que c'est l'endroit pour mettre une telle recommandation. Cependant, moi je suis entièrement d'accord avec la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. C'est un programme de 1<sup>er</sup>

cycle et cette unité cette école n'a pas le 2<sup>e</sup> cycle. Alors le fait même de mettre cette recommandation je trouve que c'est une très bonne chose et j'espère que la recommandation se transformera plus tard à la création d'une maîtrise pour donner davantage cette flexibilité-là d'avoir des étudiants à la maîtrise et augmenter le niveau de recherche. Ce qui m'inquiète cependant c'est le délai. Ils ont dit au plus tard le 31 décembre 2021, c'est quasiment dans un an donc une stratégie qu'il faut mettre sur pied pour voir sa mise en place dans un an, je suis pas certain. C'est peut-être mieux de mettre ça dans un intervalle pour aller plus vite pour essayer de donner les idées qui vont plus vite, mais j'ai l'impression que le délai est beaucoup trop court avec ce que nous vivons en ce moment. Je me demande s'il faut pas étendre ça un petit peu ou donner suffisamment d'atout pour qu'éventuellement, et j'appuie sur le mot, que ça se transforme en un programme de maîtrise plus tard pour le programme de kinésiologie. C'était plutôt un commentaire.

**Président d'assemblée :** Merci.

**VRER :** Est-ce que je peux donner quelques éléments de réponse, monsieur le président?

**Président d'assemblée :** Oui M. Roy.

**VRER :** Je vais faire un petit plug pour notre nouveau programme de maîtrise interdisciplinaire en santé. Je pense déjà il y a des possibilités d'utiliser ce programme-là donc l'unité verra dans le futur s'ils veulent développer leur propre programme. On a déjà un programme de maîtrise je pense qui peut accueillir des étudiants et que les profs peuvent encadrer des étudiants dans le cadre des études supérieures. Ça c'est le premier point. Le deuxième point c'est que je pense également par rapport au délai, je pense qu'une année c'est quand même raisonnable. Je veux dire on a fait nos planifications académiques facultaires il y a quatre ou cinq ans puis on avait eu à peu près une année à le faire. Ceci étant dit, je suis conscient du contexte actuel puis je veux dire si on continue à travailler dans cette aire de COVID-là pour les prochains mois, c'est certain que si je reçois une demande de l'UARD de reporter de six mois le dépôt du plan, je vais pas dire non, je vais être quand même raisonnable, mais je pense qu'il faut quand même baliser ça un peu et moi je trouve qu'une année c'est raisonnable comme délai.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres demandes d'intervention? M. Clarisse.

**Clarisse :** Merci M. Richard. C'est la sixième fois que j'interviens, mais peut-être que je vais proposer une modification à la recommandation 7 et je vais vous la dire comme suit puisque je suis toujours dans la dichotomie à savoir si un plan de recherche doit être proposé sans un programme de baccalauréat ou si ça va au-delà. Je préférerais lire la recommandation 7 comme suit : que l'UARD précise au sein d'un plan stratégique développé au plus tard le 31 décembre 2021 comment des activités étudiantes s'inscrivent dans des activités de recherche. C'est plus spécifique, mais ça répond plus à un besoin d'un programme qu'un besoin d'unité comme l'UARD.

**Président d'assemblée :** M. Clarisse, vous en faites une proposition d'amendement à la recommandation 7?

**Clarisse :** Oui.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y aurait un besoin que possiblement qu'on voit ça à l'écran, que M. Clarisse le rédige. Ça serait une bonne idée je pense.

**Clarisse :** Si vous me donnez deux minutes le temps de le taper.

**Président d'assemblée :** Donc ça prendra un appuieur également bien sûr. On va laisser M. Clarisse au moins clarifier son idée par écrit.

**Clarisse :** Vous excuserez les fautes d'orthographe, je tape vite.

**Président d'assemblée :** Il y a pas de problème. On va seulement évaluer dans un contexte formatif donc vous ne perdez pas de points.

**Clarisse :** C'est généreux de votre part. J'ai formulé ça de la manière suivante, il manque un petit mot ici, mais que l'UARD précise dans un plan stratégique de recherche déposé au plus tard au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche le 31 décembre 2021, comment les activités d'apprentissage étudiantes s'inscrivent dans ce plan.

**Président d'assemblée :** Donc ça c'est une proposition d'amendement. Ça prend un appuieur, est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie cette proposition?

**Clarisse :** S'il y a une personne, c'est correct.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie cette proposition? Donc il ne semble pas y avoir d'appuieur donc on revient à la proposition initiale. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention en

ce qui concerne la proposition initiale qui inclut bien sûr les sept recommandations que vous voyez à la page 59? Si non, on va lancer le vote. Le vote est lancé. 34 oui, 3 non, adopté. Il est 9 h 46, on a une pause de prévue à 9 h 50 donc avant d'entamer le prochain point, je suggère qu'on prenne notre pause à l'instant. Donc une dizaine de minutes. Moi j'ai 9 h 46 comme heure sur mon ordinateur donc on prend un dix minutes et on revient à 9 h 56. Ça va?

## PAUSE

### 9.1.3 Doctorat professionnel en psychologie

**Président d'assemblée :** On est de retour après cette longue pause. On va procéder au point 9.1.3 qui est le doctorat professionnel en psychologie. Donc encore une fois, je cède la parole au VRER, M. Gilles Roy.

**VRER :** Merci monsieur le président. Le dernier programme pour ce matin, le doctorat professionnel en psychologie qu'on appelle communément le DPSY, est offert par l'École de psychologie à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Ce programme est destiné aux étudiantes et étudiants qui désirent faire carrière en psychologie professionnelle. Ce programme vise à satisfaire toutes les exigences de l'accord de reconnaissance réciproque ou l'ARR lequel a été signé par le Collège de psychologues du Nouveau-Brunswick et les organismes de réglementation de la pratique de la psychologie dans les autres juridictions provinciales et territoriales du Canada. Le programme dans sa forme actuelle a été développé pour être cohérent avec les normes de La société canadienne de psychologie et a réussi à obtenir l'agrément de la SCP. Il s'agit d'un programme de 135 crédits dont 129 obligatoires et 6 à option et il figure parmi la liste des programmes prioritaires pour l'Université de Moncton. Comme d'habitude, la procédure habituelle a été utilisée telle que décrite dans notre politique d'évaluation des programmes. L'équipe d'évaluation était composée de la professeur Julie Gosselin de l'Université du Québec en Outaouais et du professeur Marc Simon-Drouin de l'Université du Québec à Montréal. La visite a eu lieu les 22 et 23 janvier 2020 et l'équipe a soumis son rapport le 6 février. Le rapport d'évaluation se trouve à la page 18 du cahier que vous avez dans Daily Trust. Il faut mentionner ici qu'il s'agit de la première évaluation de ce programme depuis sa création en 2010. L'avis du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche est présenté à la page 47. Dans son ensemble, l'évaluation effectuée est positive. Ils recommandent son maintien et apportent des recommandations pour le bonifier. Parmi les forces du programme, on note en particulier que la structure et le contenu du programme sont jugés adéquats pour atteindre les objectifs, c'est-à-dire former des psychologues professionnels. L'équipe d'évaluation note que le programme offre une bonne diversité de contenu et de méthodes pédagogiques, constate que les cours ont des objectifs qui sont clairement définis et que les moyens de les atteindre le sont également. La qualité et l'engagement du corps professoral a été souligné à plusieurs reprises dans le rapport d'évaluation. On considère que l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants du programme est exceptionnel et on constate que l'école est très dynamique au niveau de la recherche. Comme d'habitude, l'équipe d'évaluation fait quand même quelques recommandations suivant certains constats. Notamment, ils indiquent que bien que le programme mène à un diplôme professionnel, ils jugent que le programme semble mettre davantage l'accent sur la formation au niveau théorique dans son curriculum et que la composante de recherche y occupe une place importante. Il y a une thèse DPSY et un examen pré-doctoral par exemple et ceci se fait au détriment de la composante clinique. Ils notent aussi qu'une proportion importante des projets de thèse ont peu ou pas de pertinence ou de résonance clinique. Ils questionnent la pertinence et le format de l'examen doctoral à savoir sa place dans le programme. Ils soulignent que ce type d'examen ne représente pas une exigence formelle des programmes doctoraux en psychologie professionnelle. Ils suggèrent également de clarifier les objectifs des stages et de l'internat et de préciser et encadrer les attentes concernant le travail exigé pour la thèse du DPSY. L'équipe d'évaluation a recommandé un certain nombre de recommandations puis en tenant compte de la rétroaction de la doyenne de la faculté, le doyen de la FESR, le CCJ recommande l'adoption au Sénat académique des sept recommandations suivantes. Les recommandations se trouvent à la page 55 du cahier donc la dernière page. La première recommandation se lit comme suit : que l'École de psychologie clarifie la raison d'être et la forme prise par l'examen doctoral afin de s'assurer qu'il remplit un rôle utile et distinct des autres composantes du programme et qu'il permet le développement de compétences nécessaires et importantes dans la pratique des futures psychologues professionnelles et des futurs psychologues professionnels. La deuxième recommandation : que l'École de psychologie explore les possibilités de développer davantage de places de stages sur le campus. Donc ça en petite note de côté, ils ont constaté que par exemple on a notre service de psychologie ici pour nos étudiantes et nos étudiants donc ils se demandaient s'il y aurait pas un meilleur arrimage ou des places \_\_\_ stage par exemple où nos étudiants en DPSY pourraient contribuer à ce service-là donc ça c'est un exemple. Recommandation 3 : que l'École se dote d'un guide permettant de clarifier les attentes pour la thèse DPSY incluant la philosophie guidant cette composante, les méthodes de recherche acceptées, la taille minimale et des critères permettant de s'assurer de la faisabilité du projet dans les délais requis ainsi que des exemples de types de projets acceptables. La dernière recommandation : que l'École de psychologie révise le guide étudiant du DPSY afin de clarifier les procédures qui permettent de résoudre les conflits, de gérer les plaintes et assurer un suivi auprès des étudiantes et des étudiants qui n'atteindraient pas les exigences minimales de performance au niveau des compétences cliniques de base attendues pour leur niveau de formation. Voilà monsieur le président, je propose l'adoption de ces quatre recommandations-là.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Roy. Est-ce qu'il y a un appuyeur?

**Carrier** : J'appuie.

**Président d'assemblée** : Appuyé par la sénatrice Carrier. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention, questions ou clarifications par rapport à cette proposition? Demande de parole de la sénatrice Landry.

**Landry** : Je me demandais pourquoi on avait maintenu la thèse doctorale dans sa forme précédente même après les commentaires des évaluateurs comme quoi ce n'était pas la norme dans un programme pratique.

**VRER** : C'est une bonne question, je vais peut-être la rediriger vers Mme Carrier, la doyenne, elle a peut-être plus d'éléments de réponse par rapport à cette question précise-là.

**Président d'assemblée** : Mme Carrier.

**Carrier** : Merci, bonjour. Je suis pas sûre si je comprends la question parce que là les recommandations faut qu'elles aillent au Conseil des gouverneurs puis ensuite nous on doit préparer un plan d'action afin de répondre aux recommandations. La thèse doctorale actuellement, oui les commentaires des évaluateurs nous ont fait réfléchir à savoir la structure de la thèse doctorale était peut-être trop élevée pour le niveau du DPSY donc à revoir les exigences au niveau de la thèse. Aussi bien sûr comme vous avez vu à la recommandation 1, ça va porter sur l'examen pré-doctoral et à savoir si qu'on le maintient et avec quelles modifications, ça va plus être un examen clinique. Ça c'est toutes des choses qu'une fois que les recommandations sont approuvées qu'on va pouvoir mettre un plan de l'avant et soumettre au vice-recteur pour faire les modifications qui sont proposées.

**Président d'assemblée** : Merci Mme Carrier. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions? Autres interventions? Sinon, on va lancer le vote. Le vote est lancé. Le vote est terminé. 38 oui, 0 non, adopté. Sur ce, on a épuisé le point 9.

## **10. Rapport du Comité des programmes**

### **10.1 Suivi du Rapport de la planification académique 2016**

**Président d'assemblée** : On continue au point 10, rapport du Comité des programmes, le point 10.1 suivi du rapport de la planification académique 2016. C'est un point d'information et je vais demander au VRER, M. Gilles Roy, de prendre la parole.

**VRER** : Merci monsieur le président. J'aurais une présentation PowerPoint que je vais essayer de projeter. Voilà, est-ce que vous voyez la présentation? Parfait, merci. J'avais discuté de ce point-ci rapidement au Sénat du mois d'août. Comme vous le savez, nous avons fait un exercice de planification académique en 2016. J'aurais le goût aujourd'hui de vous présenter un peu le bilan des actions qui ont été prises depuis l'adoption de cette planification-là à l'automne 2016. Je vais toucher quatre points, essentiellement je vais faire un bref retour sur l'exercice pour expliquer un peu c'était quoi le contexte parce que je sais qu'il y a quand même plusieurs sénateurs autour de la table virtuelle ici qui n'étaient pas présents lors de l'adoption de ce rapport. Je vais faire un survol des recommandations adoptées en 2016, c'est-à-dire les catégories de recommandations. La partie 3 sera un bilan des actions en date et la partie 4, la suite des choses. Si on regarde un peu ce qui avait été fait en 2016, quelques années auparavant, on avait passé au travers d'un exercice de planification stratégique institutionnelle qu'on l'avait baptisé « un rêve qui nous appartient ». Dans cette planification stratégique-là, il y avait un plan d'action qui avait été élaboré dans lequel on faisait référence à une planification académique. D'un autre côté, il y a également le Comité conjoint de la planification qui ont un certain mandat par rapport à la qualité des programmes, la création, l'abolition, la modification des programmes. Ces deux éléments principaux-là faisant en sorte qu'un exercice de planification académique était de mise en 2015-2016. Si on fait un retour en arrière, l'exercice qui avait été proposé visait à déterminer quelles sont les orientations académiques prioritaires que vous laissez donner l'université au cours des prochaines années donc on parlait d'un horizon de cinq à dix ans à l'époque. Essentiellement ce que ça voulait dire c'est une révision de nos cartes de programmes. Ça pouvait également vouloir dire une analyse comparative des programmes d'études, déterminer également les priorités institutionnelles en matière de programmation. Il y avait des critères qui avaient été élaborés, notamment des éléments qui avaient été indiqués dans le plan stratégique institutionnel comme par exemple toutes des notions de multidisciplinarité, interdisciplinarité, apprentissage expérientiel, etc. Il y avait également la stratégie institutionnelle de recherche donc les axes de développement et créneaux donc aligner nos programmes de cycles supérieurs par exemple un peu avec la stratégie institutionnelle de recherche. Et évidemment, il faut toujours tenir compte de la situation de l'université que ce soient les contraintes financières, les inscriptions dans les programmes et les demandes au niveau de la société également. Donc il faut s'assurer que nos programmes demeurent pertinents pour la société. Le processus qui avait été adopté à l'époque, on avait quand même eu un important exercice de consultation auprès des facultés et des campus et des associations professorales et étudiantes. Je me souviens, j'étais doyen à l'époque puis on avait eu approximativement un an à préparer les plans stratégiques ou les plans académiques des facultés à ce moment-là. Une fois que les plans ont été adoptés dans les facultés et soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le VRER de l'époque a corrigé toutes ces informations-là et a fait un rapport qu'il a soumis au Comité conjoint de la planification qui a été adopté au mois de juin 2016 et ensuite, le rapport a été adopté au Sénat du mois de novembre et du

Conseil des gouverneurs du mois de décembre la même année. Si on regarde les recommandations, M. Samson à l'époque avait regroupé nos programmes d'études dans six catégories. Il se pouvait qu'il y ait des programmes qui étaient dans plus de une catégorie. Il y avait les programmes prioritaires donc il avait identifié 58 programmes qui faisaient partie des programmes qu'on jugeait prioritaires pour l'université, 27 programmes à maintenir donc les programmes à maintenir c'étaient des programmes qui avaient leur pertinence, mais qui étaient peut-être pas tout à fait en ligne avec les axes stratégiques de l'université. Il y avait des programmes qui nécessitaient une attention particulière, ils en avaient identifié 38. Ici il y a tous les programmes coop qui figuraient dans cette liste-là également. Lorsque je disais qu'il y avait des programmes qui pouvaient figurer dans deux listes, on avait des programmes par exemple qui étaient listés dans des programmes prioritaires, mais qui pouvaient avoir des lacunes ou des particularités qui nécessitaient une certaine attention donc on aurait pu les retrouver à deux endroits. Il y avait les programmes à développer, on en avait identifié 21. Les programmes à abolir ou redéfinir, il y en avait 21 également. Et finalement, il y avait une série de recommandations qui visaient à bonifier l'offre des programmes. Ce que je vais faire aujourd'hui, c'est surtout m'attarder sur les 21 programmes à développer et les programmes à abolir ou redéfinir et je vais également glisser un mot sur les programmes qui nécessitent une attention particulière. Ce que j'ai fait, j'ai quand même préparé un document d'environ 45 pages avec toutes les recommandations par faculté que j'ai soumis aux doyennes et doyens pour avoir leur rétroaction pour m'assurer que l'information est bonne, mais de là, on retrouve quand même ce résumé ici ou ce sommaire-là. Des listes de programmes à développer par exemple, il y en avait 21. Il y en a sept dont les actions sont complétées donc un-tiers des programmes à développer ont été complétés dans les quatre dernières années. Il y en a un autre neuf qui sont en cours et qui sont à différents degrés d'avancement. Il y en a quand même cinq programmes ou presque un quart que c'est des projets qui ont été abandonnés en cours de route par les unités ou les facultés ou qui sont suspendus de façon indéfinie pour le futur rapproché. Dans le cas de la liste des programmes à redéfinir ou abolir, sur les 21 il y en a dix qui ont été complétés, qui ont été redéfinis ou abolis donc 48 %. Il y en a un autre quart qui sont en cours de redéfinition ou abolition puis il y en a six qui représentent 29 de ma perspective du moins, c'est-à-dire de la perspective du CPR où on a pas reçu de projet soit d'abolition ou de redéfinition encore. Ça ça fait le total des 21 programmes. Pour les recommandations diverses qui visent à bonifier l'offre de programmes, ça ça va quand même assez bien donc il y en a cinq des sept qui ont été effectués puis il en reste un qui est en cours de route puis il y a une activité ou une recommandation qui a très peu d'action encore. Ça c'est le sommaire global. Si je regarde les nouveaux programmes à adopter, j'ai la liste ici, je vous laisse le soin de les regarder donc ceux que ça fait quelques années qui sont au Sénat, vous les avez vus passer donc on pense notamment à trois programmes aux cycles supérieurs donc le doctorat en science physique, la maîtrise interdisciplinaire en sciences sociales et la maîtrise interdisciplinaire en santé donc trois programmes de cycles supérieurs, un programme de baccalauréat donc c'est un programme articulé ou appliqué en biotechnologie donc c'est un programme en collaboration avec le CCNB campus d'Edmundston. Et il y a deux B.Éd. en éducation primaire et secondaire pour l'immersion et l'inclusion scolaire qui ont passé également ici au Sénat et on remarque qu'il y a deux certificats. Donc ça c'est les programmes qui ont été adoptés dans les quatre dernières années. Il y en a encore quelques-uns qui sont en cours de développement, je dirais par exemple la maîtrise en gestion de l'environnement forestier est à l'étude au CCJ donc le CCJ est en attente d'une rétroaction de la part du campus d'Edmundston. Je dirais que tous les autres programmes sont en cours de développement présentement et c'est comme j'ai mentionné, ils sont à différents degrés d'avancement. À part de la maîtrise en gestion de l'environnement forestier, les autres programmes ne se sont pas rendus au CPR encore. Pour les programmes dont le développement a été annulé ou suspendu, il y a la maîtrise en études acadiennes, la maîtrise en éducation en andragogie, maîtrise management stratégique de l'information pour les organisations donc ça c'est un programme au campus de Shippagan. Celui-là je dirais pas qu'il est annulé, je pense qu'il est plutôt mis sur la glace pour le moment. Et ensuite il y a deux programmes de post-bacc donc un en traduction juridique et en interprétation judiciaire et le deuxième c'est en éducation non-certifiant. Ces programmes-là c'est les unités ou les facultés qui ont décidé de les mettre en pause. En ce qui concerne les programmes à abolir ou redéfinir, il y en a quand même dix sur 21 qui ont été abolis ou redéfinis donc il y a toutes les spécialisations B.A., baccalauréat en sciences sociales également. Comme vous vous souvenez, c'est des programmes qui ont été je dirais plutôt abolis, mais ils ont été remplacés par des programmes avec un cheminement avec distinction. Ensuite, il y a le programme de B.Éd des adultes général et technique, le bacc appliqué en intervention touristique, bacc en sciences infirmières pour infirmières ou infirmiers immatriculés et le B.A. avec majeure en études familiales. Ces programmes-là ont été abolis ou redéfinis. Pour les programmes qui sont en cours d'abolition, il y a les programmes combinés J.D., M.B.A., M.A.P., M.E.E. Ces programmes-là ceux qui étaient au Sénat l'année dernière donc suivant l'évaluation de programmes, on avait recommandé à ce moment-là qu'on donnait trois ans à la Faculté de droit avec les facultés partenaires de voir comment rendre ces programmes-là plus pertinents, c'est-à-dire générer un peu plus d'intérêt de la part des étudiantes et étudiants donc ces programmes-là seront réévalués dans deux ans. Il y a la M.Sc. nutrition-alimentation et pour ce programme-là, il y a une redéfinition qui est en cours donc le dossier est entre le CPR et la faculté et il y a le B.A. sciences sociales spécialisation en économie donc il est prévu de remplacer ce programme-là également par un programme avec cheminement avec distinction. Et finalement, les programmes pour lesquels le CPR n'a pas reçu de projet à date donc en date du mois d'octobre, il y a les programmes spécialisation majeure en géographie, en philo, il y a le diplôme d'études en common-law et le B.A. B.Éd majeure en études familiales. Ces programmes-là, il reste à voir la suite des choses. Pour le B.A. spécialisation en géographie, suivant le processus d'évaluation de programmes il y a deux ans, je pense c'est 2018, le CCJ avait recommandé au Sénat et au Conseil des gouverneurs la suspension des admissions donc les admissions sont suspendues. J'ai mis ici 2018, mais je pense c'est plutôt

2019 depuis septembre 2019 puis comme les autres programmes, le CPR n'a pas reçu de dossier jusqu'à présent. Pour les programmes qui nécessitent une attention particulière, il y en avait 38. C'est les programmes pour lesquels il y avait certaines lacunes ou préoccupations. Des exemples de lacunes, ça pourrait être au niveau du nombre d'inscriptions, ça peut être au niveau de la pertinence du programme, ça peut être au niveau de la nécessité d'actualiser le programme. Ce sont des thématiques ou des lacunes qui ont été identifiées et qui sont toutes identifiées dans le rapport de la planification académique de 2016. Je note par exemple ici les programmes coop. Le VRER de l'époque avait placé tous les programmes coops sous cette rubrique-là. C'est pas une question de pertinence, c'est plutôt une question de comment les rendre plus intéressants pour les étudiantes et étudiants donc c'est quand même des programmes importants au niveau de l'apprentissage expérientiel, mais il y a différentes circonstances entourant ces programmes-là qui font en sorte qu'ils sont peut-être un peu moins populaires auprès des étudiantes et étudiants qui devraient l'être donc ça c'est une réflexion qu'on devrait avoir au cours des prochaines années. Pour la suite des choses, il reste à compléter les actions qui demeurent pertinentes en 2020 donc assurer les suivis des programmes à développer, assurer le suivi des programmes restants sous la catégorie des programmes à abolir ou redéfinir. Je vous avais mentionné au mois d'août qu'on a formé un sous-comité du CPR qui va justement se pencher sur ces programmes-là et voir quelles sont les actions qui vont être nécessaires pour opérationnaliser les décisions ou les recommandations qui ont été adoptées par le Sénat et le Conseil des gouverneurs. Comme vous le savez, ces recommandations-là ont été adoptées par les deux instances supérieures de l'université donc on ne peut pas ne pas agir sur ces recommandations-là. Il va falloir qu'il y ait du mouvement de tous côtés des unités pour les programmes qui restent à abolir ou à redéfinir. Également, et je pense c'est peut-être un des éléments qu'on a plus je dirais négligés au cours des quatre dernières années, c'est vraiment porter une attention particulière sur les programmes pour lesquels on avait identifié certaines lacunes donc ça ça sera certainement en chantier pour les prochaines années. Évidemment comme vous le savez, on a un nouveau recteur, on va entamer probablement dans les prochains mois un exercice de planification stratégique. Il faudra également prévoir une réflexion sur les directions ou les axes qu'on voudra se donner au niveau de l'académique donc ça ça fera partie du plus grand portrait de la planification stratégique institutionnelle. Donc voilà, c'est un peu ce que je voulais vous présenter ce matin, c'était vraiment juste un survol de qu'est-ce qui a été fait les quatre dernières années. Je suis disposé à entendre vos commentaires, vos réflexions ou vos questions. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Juste pour vous rappeler que c'est quand même un point d'information donc on va quand même se garder une dizaine de minutes pour des interventions ou questions auprès du vice-recteur par rapport à ce point d'information. Droit de parole à la sénatrice Albert.

**Albert :** Merci monsieur le président. Merci aussi Gilles pour cette présentation-là. Je veux certainement faire un commentaire puis je comprends que c'est un point d'information et je comprends aussi que c'est un point qui émane de recommandations qui sont déjà faites et qui sont sur la table donc sur lequel il faut absolument que des avancées soient faites. Cependant si je regarde et je prends un exemple, j'ai pas un exemple pour essayer de me faire une tête autour des six programmes qui doivent être redéfinis ou sinon abolis et si je pense à deux qui apparaissent là, il y a la majeure en philo et la spécialisation en philo. Le seul qui est en philo qui n'est pas touché, je pense que c'est la mineure en philo donc c'est vraiment le cœur de la philosophie qui est touché par une exigence de redéfinition, ça je l'entends bien, ou encore d'abolition. Par contre ce qui me préoccupe c'est que redéfinir un programme, ça demande du temps, ça demande du monde puis ce qu'on sait c'est que dans ces disciplines-là, il y a des départs à la retraite qui s'en viennent, il y a eu des gens qui sont partis alors il y a vraiment je dirais une certaine fragilité de cette unité-là je dirais ou en tout cas une fragilité qui est à venir. On est dans un contexte aussi qui nous fragilise de par le fait qu'on passe à peu près, je sais pas moi, 80 heures par semaine en réunion sur Teams, j'exagère juste un tout petit peu, puis énormément de temps à la préparation et à l'offre du cours et on sait qu'en philo par exemple, ils ont pas des petits groupes de classe. Habituellement ils ont beaucoup de cours de service en philo où il y a quand même des grands groupes. Ceci dit, je me préoccupe de comment on s'assure de donner des moyens à une unité de se redéfinir dans un contexte où il y a un potentiel de fragilité au niveau des ressources professorales et il y a un contexte qui fragilise aussi la possibilité de s'y mettre. Moi je vais juste réitérer le fait que pour moi une université sans philosophie, sans programme de philosophie et sans département de philosophie, c'est pas une université qui peut tenir le coup parce que c'est fondamental. Alors je veux juste le dire comme ça puis je me demande c'est quoi la marge de manœuvre qu'on peut se donner pour venir en soutien puis pour tenir compte je dirais du contexte dans lequel par exemple ce département-là ou ces programmes-là se retrouvent.

**VRER :** Merci Hélène, je ne sais pas si je préfère attendre entendre l'ensemble des commentaires, mais je m'attendais à ce genre de question-là. Je pourrai peut-être récapituler à la toute fin.

**Président d'assemblée :** Okay, merci. Sénateur Dako.

**Dako :** Merci monsieur le président. Je dis infiniment merci à Gilles pour la présentation, c'est un récapitulatif vraiment intéressant parce que ça nous permet de savoir à quel niveau on est rendu et où est-ce qu'on s'en va, je crois que c'est une très bonne chose. Comme c'est un point d'information, je voulais juste faire un genre de petit historique ici si vous me le permettez. Il faut dire qu'à l'époque quand ceci a été adopté, peut-être qu'on aurait même pas dû fonctionner de la façon dont ça été adopté pour la simple raison qu'il y a eu énormément de travail qui a été fait autour de ce programme ici où plusieurs membres de la communauté ont

intervenir et ont envoyé des rapports pour soit supporter ou désister des différents programmes avec des arguments très solides et ces arguments n'ont pas été tenus compte. À l'époque le VRER a fait un excellent travail parce que bon, il avait ce dossier en mains, il a fait un travail, il l'a proposé au Sénat. Le Sénat aurait dû recevoir le document et créer un comité du Sénat pour travailler sur le document. Ça pas été fait, on a adopté le rapport du VRER et les annexes ont été laissées complètement de côté, mais je ne veux pas revenir sur le sujet aujourd'hui parce que les deux paliers l'ont déjà adopté donc on va de l'avant. Mais j'aimerais si jamais le scénario va se répéter, faut faire vraiment très très attention parce qu'il y avait des arguments de point qui supportaient vraiment de la communauté parce que comme société, on se définit pour aller de l'avant, mais j'ai l'impression qu'on revient sur le même problème à chaque fois. Ça fait plusieurs fois qu'on fait ce scénario ici comme ça j'ai bien apprécié le récapitulatif que Gilles tu as donné, c'est vraiment très très bien, mais il faudra vraiment à la longue faire très très attention ici, tenir compte de ce que la communauté nous donne pour améliorer notre université. Je crois que c'est un point très très important et c'est pour ça que j'ai rejoint Hélène. L'intervention d'Hélène est capital et ça, ce point-là a été souligné. C'était dans des annexes qu'on en a pas tenu compte du tout. On voulait aller de l'avant, on était pressé, mais je crois que la prochaine fois que ces scénarios-là devraient se reprendre, faut prendre le temps que ça prend vraiment pour aller de l'avant. C'était donc un commentaire que je voulais avancer et merci pour le point d'information, c'était mon commentaire.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Dako. Droit de parole au sénateur Lang.

**Lang :** Merci monsieur le président. Merci monsieur le vice-recteur pour le bilan. En lien aussi avec tous les programmes à redéfinir, je me réfère au document qui a été présenté pour information au point 10.1, le rapport du Comité des programmes. La première proposition ou recommandation ou résolution qui a été adoptée c'est la création d'un sous-comité qui a le mandat de faire l'état des lieux des programmes puis c'est notamment beaucoup les programmes qui sont à redéfinir si je me trompe pas. Il y aura un état des lieux qui sera fait. Moi je veux juste comprendre est-ce que cet état des lieux sera présenté au Comité des programmes, est-ce que l'état des lieux sera présenté au Sénat ou tout simplement au VRER puis jusqu'où va cet état des lieux-là parce qu'on remarque aussi dans la composition du comité qu'il n'y a pas de représentant du corps professoral. Donc c'est quelques éléments qui ont attiré notre attention.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce qu'il y avait une réplique?

**VRER :** Oui, je vais peut-être commencer par les commentaires du sénateur Lang. Oui effectivement, ce que je suis en train de faire avec l'aide de ce sous-comité-là c'est que je vais envoyer une communication au décanat et aux unités pour recevoir un compte-rendu, un état des lieux de où sont rendus les projets de redéfinition ou d'abolition des programmes. Ça fait quand même quatre ans, je pense qu'on doit avoir ces informations-là donc une fois qu'on aura ces informations-là, on pourra voir par la suite qu'est-ce qu'on va faire avec. Je le sais qu'il y a des choses qui se font pour certains de ces programmes-là, j'ai discuté avec des collègues, mais au niveau du CPR, on a rien reçu encore. Je le sais qu'il y a des programmes qui sont déjà rendus au niveau du conseil de facultés et ça été retourné à l'unité ou vice-versa donc moi ce qui m'intéresse et qui intéresse le Comité des programmes, c'est de savoir où sont rendus les projets donc c'est dans cette optique-là. On verra par la suite des choses qu'est-ce qui sera ramené ici puis peut-être qu'au mois de mars, j'aurai certainement beaucoup plus d'informations à vous partager au niveau des suivis qui seront à faire. Pour revenir sur les commentaires de Mme Albert et M. Dako, je suis conscient que par exemple la philosophie c'est certain qu'une université, la philosophie se doit d'être enseignée, j'ai pas de question-là, mais j'aimerais qu'on se pose la question est-ce qu'on peut innover en terme de programmation par exemple. Si à un moment donné qu'on a des programmes où il y a pas d'intérêt de la part des étudiants, en quelque part il me semble qu'on manque le bateau. Ça veut dire qu'on va pas chercher, on va pas stimuler les jeunes, on réussit pas donc c'est un peu ça ma réflexion. Je ne suis certainement pas philosophe de formation, mais il y en a qui ont peut-être différentes perspectives là-dessus, mais il me semble qu'à la base si les programmes qu'on a sont pas attrayants pour les jeunes d'aujourd'hui, en quelque part on manque le bateau. Est-ce qu'on peut penser à un programme de philo par exemple avec je sais pas moi, des thématiques qui se penchent vraiment sur les questions du jour de la société d'aujourd'hui. Je le sais pas, comme j'ai dit ce n'est pas ma discipline, mais il me semble qu'on devrait être capable d'imaginer un programme qui est tout à fait formidable. Donc c'est un petit peu ça puis je n'ai pas toutes les réponses à vos questions, mais c'est un petit peu mon état d'esprit.

**Président d'assemblée :** Droit de parole au sénateur Clarisse.

**Clarisse :** Merci Gilles pour cette présentation, ces arguments sont forts. La philosophie surtout en ces temps difficiles où on s'apprête au débat est essentielle, c'est éclairant, inspirant, mais par mon commentaire je vais pas aller le mettre ici. J'ai une question plus par rapport aux informations qui est la résolution qui nous a été transmise, la résolution 5 CPR-200-001 qui concerne les stages coopératifs. Vous avez mentionné que malgré la pandémie de la COVID-19 que le Comité des programmes refuse la proposition que le \_\_\_\_ un programme coopératif sur un projet afin que les étudiantes et étudiants inscrits à un programme coopératif peut recevoir la mention coopératif sans satisfaire toutes les exigences requises du programme. J'étais pas sûr.

**Président d'assemblée :** Non, excusez, je pense qu'il y a un point d'ordre. On touche ici vraiment le rapport de la planification académique précisément.

**VRER :** Ça Olivier, on pourrait en discuter au point 10.3 si tu veux.

**Président d'assemblée :** Exactement. Ce sont plus au niveau des résolutions transmises pour information donc on pourra l'aborder un peu plus tard. À ce moment ici on discute encore du suivi en lien avec le rapport de la planification académique.

**Clarisse :** Okay, mes excuses.

**Président d'assemblée :** Pas de problème. Droit de parole à la sénatrice Albert.

**Albert :** Dix secondes juste pour dire que Olivier, je pense t'as pris les mots de ma bouche, il y a vraiment beaucoup à faire sur comment on peut rendre attrayant un programme de philosophie auprès des jeunes à l'école dans sa version actuelle, mais ça peut être dans une nouvelle mouture aussi, mais je pense que le défi qu'on a c'est parce que c'est pas lié à un travail spécifique, mais c'est lié à plein d'occasions sur le marché du travail de manière générale. Je veux juste le dire comme ça puis j'arrête là-dessus, mais Olivier l'a mieux dit que moi de toute façon.

**Président d'assemblée :** Merci. Droit de parole au sénateur Dako.

**Dako :** J'avais oublié une petite question de clarification. Dans le bilan qui a été donné pour le programme je pense pour le \_\_\_\_, ça mentionnait qu'il y avait cinq programmes qui avaient été suspendus ou non pas aboutis qui donnait à peu près un chiffre de 24 %. Est-ce que le fait que ça n'a pas abouti et c'était priorité, y a-t-il une réponse à ça que ça n'a pas abouti?

**VRER :** Tu veux dire des programmes qu'on avait mis à développer puis que finalement les unités ont abandonné en cours de route, c'est ça?

**Dako :** Oui.

**VRER :** Là faudrait peut-être poser la question aux unités. Si je regarde la liste, il y en avait cinq, y'avait la maîtrise en études acadiennes, maîtrise en éducation en andragogie donc y'en avait cinq en tout. J'imagine que dans certains cas, je sais qu'il y en a qui ont fait des études de marché un peu puis ils ont vu qu'il y avait peut-être pas d'intérêt au niveau de la société ou au niveau, je le sais pas trop, des parties prenantes, donc ça ça pourrait un exemple de situations pour lesquelles on a décidé de ne pas avancer dans le développement du programme puis je dirais que c'est surtout ça. Y'en a d'autres que c'est peut-être que c'est un manque d'engouement de la part de l'unité ou des gens qui étaient pour développer le programme. Il y a différentes raisons Étienne, je le sais pas, faudrait peut-être poser des questions spécifiques pour les programmes, c'est peut-être différentes raisons pour différents programmes.

**Dako :** Je comprends très bien. Juste pour terminer à ce point, j'aimerais juste simplement dire que pour la pertinence des programmes ou les programmes qui ont de la difficulté, je crois que l'université a une part des responsabilités parce que j'ai l'impression que le fardeau se repose simplement sur le département. Pour qu'un département soit visible, ce n'est pas juste le département, je crois que l'université doit mettre un peu du sien pour promouvoir. Il y a plein d'autres éléments, il fut un temps où on était tous des recruteurs à un moment donné au lieu de donner le savoir qui devrait être donné alors des fois on est un peu dispersé puis je crois qu'il faudra peut-être faire attention de ce côté-là pour essayer d'épauler davantage ce département-là pour se faire connaître davantage. Voilà, c'est un commentaire.

**Président d'assemblée :** Merci M. Dako. Je vais donner le droit de parole au sénateur Thibault pour certaines informations en lien avec la M.A. en études acadiennes. Jean-François, on t'entend pas, il y a rien qui marche, on pourra en discuter à un autre moment. Est-ce qu'il y avait d'autres interventions? On a fait au moins un bon dix minutes. Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions à ce moment, oubliez pas c'est juste un point d'information, il y a aucune résolution. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais remercier monsieur le vice-recteur pour sa présentation et merci pour la discussion.

## 10.2 COVID-19 – Mesures exceptionnelles : Examens

**Président d'assemblée :** On va passer au prochain point qui est le 10.2, COVID-19 - mesures exceptionnelles au niveau des examens. Ça c'est un point quand même qui a une décision à prendre, il y a une proposition qui va être mise de l'avant et on pourra en discuter. Monsieur le vice-recteur.

**VRER :** Merci monsieur le président. Oui, c'est une question qui nous a été apportée au CPR par la RVD donc la réunion des vice-doyens et vice-doyennes suivant la réception de certaines préoccupations que les étudiantes et étudiants peuvent avoir dans le cadre de l'offre des cours en mode distance si je peux dire. Je vais peut-être juste ouvrir une parenthèse ici, j'aimerais juste quand même dire que ce que nous vivons

actuellement le contexte qu'on est dedans, c'est certain que ça prend beaucoup d'adaptation pour le corps professoral, ça prend beaucoup d'adaptation pour nos étudiantes et nos étudiants. Beaucoup de personnes ont mis beaucoup de travail à développer le côté pédagogique, le côté évaluation dans le mode en ligne. Les étudiants également travaillent fort pour s'habituer, s'initialiser un petit peu à toute cette dynamique-là puis je ne sais pas si je partage quelque chose personnel ou pas, mais du point de vue des étudiantes et étudiants, je suis père de deux garçons qui sont ici à l'université puis je peux vous dire que je les vois se lever à 7 h 30 le matin, prendre leur douche, remonter dans leurs chambres et passer la journée devant l'écran en cours présentiels en mode synchrone sur Teams. Ils étudient dans le même lieu, ils descendent souper ensuite ils remontent se coucher. Donc vous voyez, ils sont dans un contexte qui est quand même assez difficile. Donc je pense qu'ensembles avec un bon dialogue entre collègues et profs, avec un bon dialogue entre étudiants et professeurs, on peut arriver à trouver des solutions à toutes les problématiques qui sont soulevées de la part de nos étudiantes et étudiants et également du côté du corps professoral. Donc je vais fermer ma petite parenthèse. La décision qu'on a à prendre ce matin c'est une question qui nous a été soulevée, c'est par rapport à une pratique que certains profs utiliseraient dans l'évaluation des apprentissages. Il y a sur la plateforme CLIQ, c'est sûr qu'on a mis la résolution d'une façon plus large parce qu'il y a peut-être d'autres plateformes qui sont utilisées, mais je pense que la plupart utilisent la plateforme CLIQ. C'est possible par exemple de donner un examen et chaque question est minutée puis une fois que la question est répondue, l'étudiante ou l'étudiant n'a pas l'occasion de revenir en arrière pour modifier ses réponses ou ajouter un complément d'information ou des choses comme ça. Sur le plan pédagogique, et il y a des experts autour de la table qui le savent mieux que moi, c'est pas des bonnes pratiques. Moi je me souviens quand j'étais étudiant je veux dire je regardais l'ensemble de mon test, c'est sûr que c'était papier-crayon et je choisisais de commencer par la question 8 parce je me sentais à l'aise avec cette question-là et après j'allais peut-être à la question 2, je revenais rajouter des choses à la question 8. Je pense que cette approche-là de ne pas permettre à l'étudiant de revenir visiter des questions ou avoir peut-être plus de temps sur une question et moins de temps sur une autre, pour moi et je pense que c'est l'avis du CPR, c'est l'avis de la RVD, c'est l'avis de la FÉECUM, que c'est pas des bonnes pratiques pédagogiques. Ce que vous avez entre les mains, ce qu'a été envoyé cette semaine puis on réalise que vous l'avez reçu à deux jours; normalement on soumet nos documents une dizaine de jours à l'avance, mais on pensait que c'était une question quand même qui était urgente puis que ça valait le mérite de venir l'apporter ici au Sénat académique. On a discuté au mois d'août qu'il y avait peut-être des questions qui devraient venir au Sénat, on s'est dit on a reçu cette question la semaine dernière puis on s'est dit qu'on a un Sénat dans une semaine, ça vaudrait probablement la peine d'apporter cette question-là au Sénat. Ce que vous avez entre les mains, il y a une genre de réflexion, un préambule qui parle de pédagogie puis vous avez ce que le Comité des programmes apporte ici comme proposition puis je vais en faire la lecture et j'en ferai la proposition, mais aussi le CPR trouvait que c'était important d'identifier des pistes de solution parce que l'idée derrière ce mode d'évaluation-là, certains profs étaient inquiets pour la question de la tricherie puis je veux dire on s'entend, ça pose un certain défi à distance. C'était une façon de contrer la tricherie donc ce qu'on a fait c'est qu'on a approché la GTA qui ont fait déjà beaucoup de travail. Je suis certain qu'il y en a plusieurs d'entre vous qui ont participé aux différents ateliers qui ont été organisés par la GTA et le SACE. On a un complément d'information qui est donné dans le document qu'on pourra également envoyer au corps professoral sur des trucs, des astuces pour essayer d'éviter la tricherie, mais sans passer par cette façon de faire. Je vais m'arrêter là, je vais quand même passer à travers la résolution que je voulais apporter ici ce matin, vous l'avez reçue. La proposition se lit comme suit : considérant que l'Université de Moncton se retrouve confrontée aux impacts de la pandémie de la COVID-19, considérant que la RVD donc la réunion des vice-doyens et vice-doyennes, la FÉECUM donc la Fédération des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton et le Comité des programmes estiment que plusieurs options dans plusieurs plateformes dont CLIQ ne correspondent pas aux bonnes pratiques pédagogiques, considérant qu'il existe plusieurs options, trucs et astuces permettant l'évaluation des apprentissages chez les étudiantes et étudiants, il est proposé que : que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'interdire l'utilisation des deux options suivantes offertes dans une plateforme électronique lors des examens minutés et non-minutés soit 1) l'empêchement du retour aux questions précédentes et 2) le minutage individuel de chaque question et que l'interdiction entre en vigueur au plus tard le 5 novembre 2020. Ça je pourrai parler un petit peu de la date plus tard, mais j'aimerais en faire la proposition, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce qu'il y a un appuieur?

**Cormier, M. :** J'appuie.

**Président d'assemblée :** Il y a plusieurs appuieurs, la première personne qui a répondu c'était la doyenne Cormier donc appuyé par Marianne Cormier. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions par rapport à cette proposition?

**VRER :** Si vous me le permettez monsieur le président, je vais juste glisser un petit mot sur la question de la date. C'est sûr qu'il y a des étudiantes ou des étudiants qui vont avoir des tests en rentrant la semaine prochaine. Le CPR était un petit peu inquiet au niveau des profs qui ont déjà préparé leurs évaluations donc si c'est possible de le faire pour lundi ou mardi ça serait formidable. C'est pour ça qu'on a mis au plus tard le 5 novembre donc c'est pour ajouter un petit élément de flexibilité pour le corps professoral.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Roy. Première intervention, sénateur Clarisse.

**Clarisse :** Cette fois-ci je suis sur le bon point, j'étais mêlé tout à l'heure, probablement le document dans Daily Trust est mal placé, mais là je veux vraiment parler de cette question qui est importante pour avoir des mesures d'évaluation équitables et justes pour les étudiantes et les étudiants. Premier petit commentaire c'est au niveau du rationnel. Je trouve que le terme options, trucs et astuces est peut-être mal choisi. On pourrait peut-être parler plutôt de stratégies et je m'adresse à vous monsieur le président, vous êtes peut-être plus aptes que moi à trouver le vocabulaire, mais on utilise pas des trucs et astuces pour évaluer des étudiants. On utilise des stratégies, des différents aspects, mais pas forcément des trucs et des astuces. Ma question elle vient plutôt sur là où on met un petit peu le poids de nouveau sur les professeurs pour ceux qui utilisaient ces mauvaises pratiques de se réinventer, mais la question se pose vraiment au niveau des grands groupes. Dans les grands groupes, la question sous-jacente c'est comment on peut faire une évaluation équitable avec une correction qui n'est pas trop énergivore et \_\_\_ en terme de temps. Ça c'est un équilibre à trouver ici là-dessus. Et ça serait bien aussi d'essayer de voir des mesures qui pourraient aider les professeurs pour ces grands groupes puisque la tâche est considérable déjà en terme d'enseignement et en tâche de correction également et si on pouvait imaginer des mesures pour ces grands groupes qui sont dessinés ici, est-ce qu'on pourra penser aussi à permettre comme dans d'autres campus de notre institution au campus de Moncton, à réaliser des examens au présentiel avec des distanciations physiques adéquates. Si ça serait possible, ça éliminerait une épée de damoiseau plaise pour la plupart des professeurs qui se soucient de la tricherie. C'est un petit cette piste de réflexion, je sais que c'est pas forcément facile à organiser, mais d'offrir ou de pousser cette réflexion au moins pour le semestre d'hiver, ça aiderait nos collègues ici au campus de Moncton.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Clarisse, j'apprécie beaucoup les commentaires, mais je pense également qu'une bonne partie de vos interventions vont au-delà de l'esprit de la résolution, mais je suis totalement d'accord que ce sont des points de discussion qui sont très valables et qui doivent être abordés au sein de la communauté du corps professoral. M. Roy, est-ce que vous vouliez intervenir ou on continue les questions?

**VRER :** Non, peut-être continuer les questions si ça vous dérange pas puis je pourrai peut-être récapituler à la fin.

**Président d'assemblée :** Okay, sénatrice Surette.

**Surette :** Merci. Premièrement, je pense que c'est très raisonnable de demander qu'on arrête d'utiliser des options qui augmentent de façon importante le stress des étudiants lorsqu'ils font des évaluations puis je pense que dans les stratégies qui sont proposées pour aider les profs, c'est des stratégies qui s'appliquent bien dans des petits groupes ou dans des groupes de taille raisonnable, mais certainement pas pour des groupes de cent et plus. Mon commentaire va un peu dans le même sens de celui du sénateur Clarisse où comment on fait pour trouver ce balan-là entre donner un examen qui va limiter le risque de plagia qui va bien évaluer le contenu du cours, mais qui va pas nous prendre une éternité à corriger. Moi j'ai un petit groupe puis j'ai fait des questions à l'oral et ça me prend une éternité à corriger l'examen donc je pense qu'il faut faire attention aussi à ça. Je me demande si on pourrait pas avoir des mesures exceptionnelles des fois si un professeur est capable de bien justifier pourquoi il utilise un examen minuté et que le conseil de facultés l'accepte, est-ce que ça ça pourrait être une façon de le contourner. Je pense que dans un monde idéal, on aurait pas des groupes de cent, on pourrait peut-être penser à réduire les groupes, mais je suis pas sûre que c'est réaliste dans le contexte actuel. Donc je me demande si la résolution pourrait être un peu moins dure et permettre dans des cas exceptionnels bien justifiés de continuer à permettre des examens minutés.

**Président d'assemblée :** Merci. On continue, droit de parole au sénateur Coulibaly.

**Coulibaly :** Merci. J'ai deux petites préoccupations. La première c'est plus une question et l'autre je vais venir au niveau de ma préoccupation. Si on adopte cela, est-ce que ça devient un objet de force majeure pour les profs qui décident de ne pas utiliser CLIQ pour leurs examens parce qu'on a eu déjà des séances d'examens puis je me suis renseigné à certains collègues qui ont décidé de ne pas utiliser l'examen en ligne avec CLIQ et qui ont donné encore leur examen en format PDF et tout ça. Est-ce que les profs auront le choix de pouvoir choisir librement le format d'examen qu'ils veulent donner, ça c'est la question. Maintenant la deuxième, moi je m'inscris exactement dans ce groupe-là. Mon cours est complètement monté en ligne, mais traité avec l'appui du GTA donc ça s'est bien passé les examens et tout et tout, j'ai donné mes documents puis c'est eux qui ont tous fait, mais cette année avec le COVID, il fallait que je me débrouille pour mes autres cours donc j'ai appris à monter mes examens avec CLIQ. J'ai beaucoup appris, j'ai reçu vraiment l'aide de Doris qui est responsable de CLIQ ici sur notre campus à Edmundston, mais j'avoue que ce n'est pas évident pour le professeur. C'est vraiment une lourde tâche de passer à travers ces questionnaires, le choix des questionnaires, la compréhension, le paramétrage de module pour chaque question, mais quand on le sait, c'est vraiment efficace. On peut utiliser n'importe quelle formule de question y compris les images, les vidéos, ainsi de suite, mais c'est le temps. Est-ce que pour un prof qui est pris dans son enseignement ces temps-ci s'il doit passer plusieurs heures pour monter son examen sur CLIQ, mais en même temps de mettre les réponses aux questions parce que c'est aussi ça et à la fin, c'est de l'ouvrage. Comment est-ce qu'on gère ça

en ce moment si un prof décide bon, non c'est beaucoup de choses, je suis pas prêt à embarquer là-dedans par contre si on adopte cette résolution. Donc c'est un peu ça ma petite crainte. Merci.

**Président d'assemblée :** M. Roy, est-ce que vous voulez répliquer?

**VRER :** Pour les profs qui donnent un examen sous format PDF et les étudiants doivent faire des calculs ou peu importe et soumettre leurs réponses au prof, ça ça ne pose pas de problème. C'est vraiment certaines fonctionnalités dans la plateforme CLIQ qui est en question ici. Ça empêche pas un prof d'utiliser CLIQ au contraire pour donner un examen. C'est juste la fonction de retour en arrière puis la fonction que par exemple ils ont une minute à répondre à une question, c'est juste de ça qu'on parle ici.

**Président d'assemblée :** Puis comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, moi j'apprécie beaucoup la conversation qu'on a parce que ce sont des choses qui sont quand même assez importantes au point de vue justement la formation qu'on peut avoir, l'appui qu'on peut avoir par rapport à toutes les dimensions que l'on est en train de vivre, mais tout de suite la question autour de la résolution c'est au niveau de quelques fonctions par rapport à la plateforme CLIQ et autres plateformes qui pourraient fonctionner de cette même manière. Parole au sénateur Dako.

**Dako :** Merci monsieur le président. Comme je le mentionnais, on est dans une situation exceptionnelle. Je crois que l'ensemble des profs se sont battus pour rendre opérationnel leur enseignement et pouvoir offrir des examens aux étudiants, au moins un examen crédible. Ça fait que tout le monde s'est quasiment mis à l'œuvre pour pouvoir réaliser ce qui devrait être fait. La résolution qu'on a ici m'inquiète un petit peu surtout la dernière partie dans le considérant qui mentionne que ne correspond pas aux bonnes pratiques pédagogiques. Je trouve que c'est un sens où on va vraiment trop loin. Je ne pense pas que ça soit de façon délibérée parce que lors des formations pour cocher que l'étudiant ne peut pas revenir en arrière, c'est une exception. Il faut vraiment parce que par défaut, ça fait pas partie des options, mais lorsque vous allez au-delà par défaut, là vous pouvez cocher que l'étudiant ne revient pas. Les étudiants m'ont posé la question à savoir monsieur, est-ce que lors de l'évaluation est-ce qu'on peut revenir à la première question à laquelle on a répondu. Moi j'ai répondu, mais pourquoi vous reviendriez pas à la première question si le système le permet, vous devriez revenir. Donc je ne pense pas que nécessairement pour eux ça été coché, ça veut dire que c'est vraiment une situation exceptionnelle et je souhaiterais pas qu'on enlève cet \_\_\_ à des profs qui ont certainement des raisons fondamentales pour pouvoir le mettre. Pour moi, les étudiants devraient s'adresser à leur prof tout de suite pourquoi est-ce qu'on ne peut pas revenir à la question, qu'est-ce qui motive cela. Moi je crois qu'il faut plutôt créer un dialogue ici, mais dire que le fait qu'il l'ont fait, ça veut dire qu'ils n'ont pas les bonnes pratiques pédagogiques, j'ai l'impression que ça va un peu trop loin ici. Je pense qu'il faut plutôt créer un dialogue autour de ceci pour peut-être envoyer un message global à tout le monde. Il me semble que ceci est un peu trop dur à l'égard du corps professoral qui se bat corps et âme pour essayer d'offrir un programme crédible et donner des examens. Ça créerait suffisamment de tricherie pour que tout le monde puisse passer de la bonne façon, mais j'ai l'impression que ici c'est un peu trop trop poussé. On aurait pu pour cette année garder au moins l'avis moratoire. On est dans une situation exceptionnelle et prendre une résolution qui va rester dans les archives du Sénat, il me semble que c'est un peu trop. C'est un peu mon commentaire.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup M. Dako. Droit de parole à la sénatrice Levesque.

**Levesque, M. :** Merci monsieur le président. Je siège au Comité des programmes et puis lors des discussions, il y a un élément qui avait été apporté et je voudrais m'assurer que c'est compris pour ne pas que la proposition qui a là soit utilisée de différente façon. Là on parle d'examen minuté. On avait discuté la possibilité de savoir si l'examen était divisé en parties parce qu'il y a des stratégies pédagogiques qui permettent de pouvoir prendre une partie de la matière, l'évaluer et ensuite finir cette épreuve-là pour en commencer une deuxième. Est-ce que ça qui était pour moi une solution qui pouvait être proposée aux collègues, est-ce que ça ça tient toujours ou est-ce qu'on doit toujours parler d'une épreuve dans les examens minutés ou est-ce qu'on peut venir à en faire deux ou trois et qui est présenté aux étudiants. Les étudiantes et les étudiants seraient informés avant l'épreuve.

**Président d'assemblée :** C'est une question qui est adressée au VRER ou à l'assemblée.

**Levesque, M. :** On en avait discuté au Comité des programmes et puis je voulais savoir si ça tient toujours alors peut-être que le VRER ou même les étudiants pourraient répondre à ça.

**VRER :** Je suis pas certain que je comprends, Monique. Je me souviens qu'on avait eu une discussion par rapport à ça à savoir si on pouvait scinder un test en deux, avoir une composante comme qu'on fait déjà à l'avance, des fois on a une composante à livre ouvert puis une composante à livre fermé par exemple, mais je suis pas sûr que je comprends ton...

**Levesque, M. :** Mais c'est exactement ça. Est-ce qu'on va demander de faire qu'une épreuve dans la trame des trois heures pour les épreuves minutées ou est-ce que le professeur s'il explique bien la situation aux étudiantes et aux étudiants expliquera qu'il y aura deux ou trois épreuves, des parties d'épreuves dans cette période-là.

**VRER :** Oui, de toute façon une épreuve, le prof peut continuer à donner un temps limite à une épreuve, c'est pas ça la question. Moi j'imagine que si on a un examen à deux parties, on peut dire que la première partie c'est 45 minutes puis l'autre partie c'est une demi-heure, mais du moins que les étudiantes et les étudiants peuvent voir l'ensemble de l'épreuve puis qu'ils puissent revenir aux questions. Ça ça ne pose pas de problème à mon avis, Monique.

**Levesque, M. :** Je voudrais être certaine. S'ils font une première épreuve, est-ce qu'on peut dire qu'elle est terminée puis qu'ils passent à une deuxième épreuve?

**VRER :** Moi je crois que oui. Du moins que tu l'expliques avant si tu dis ça à tes étudiants la semaine avant, garde il va avoir deux composantes au test, la première va durer 45 minutes, elle va porter sur telle chose ou sera d'une façon puis l'autre partie sera comme les autres paramètres que vous voulez lui donner. Mais ici on touche vraiment deux aspects très précis dans CLIQ ou dans les plateformes électroniques. C'est le fait qu'une fois que t'as répondu à la question, tu peux pu y revenir puis le fait qu'on a un temps limite disons d'une minute, deux minutes ou trois minutes à répondre à une question. C'est ces deux éléments-là. Moi je le sais pas en terme de procédure, mais quand même on a un expert en évaluation autour de la table, je sais qu'il est président de l'assemblée, mais je sais pas s'il y aurait moyen de lui permettre de parler un petit peu d'évaluation, quitte à demander au recteur à prendre la relève au niveau de la présidence de l'assemble. Je sais pas en terme de procédure si c'est possible, mais j'aurais aimé d'entendre M. Richard sur la question d'évaluation.

**Président d'assemblée :** Je peux vous donner quelques idées à cet égard.

**Recteur et vice-chancelier :** Monsieur le président, est-ce que vous me déléguez pour prendre la présidence pour vous donner droit de parole?

**Président d'assemblée :** Absolument.

**Recteur et vice-chancelier :** Parfait. Allez-y.

**Président d'assemblée :** C'est certain que moi j'arrive dans cette situation que tout le monde vit un peu après le début si vous voulez de la pandémie parce que moi j'étais en congé administratif, mais comme vous maintenant, je suis en train de le vivre comme professeur. Par rapport à l'esprit qu'il y a dans la résolution, il est clair pour moi d'un point de vue de l'évaluation de l'apprentissage de l'étudiant. Donc d'évaluer ses connaissances, ses compétences, d'avoir ces restrictions-là ou si vous voulez ces fonctions-là qui guident un peu l'étudiant dans son examen de ne pas pouvoir revenir en arrière et d'avoir une contrainte de temps, ça va avoir ou ça peut avoir un effet sur la performance de l'étudiant. Donc jusqu'à un certain point, ces contraintes-là pourraient amener les étudiants dans le contexte d'évaluation d'être, si vous voulez, objet à des désavantages qui sont circonstanciels et qui peut avoir une incidence sur leur performance. L'idée de faire une évaluation c'est d'évaluer l'objet d'étude et des connaissances et des compétences des étudiants par rapport à l'objet d'étude. En arrivant avec ce genre de contrainte-là peut dénaturer jusqu'à un certain point la tâche et ça peut avoir des incidences négatives sur la performance des étudiants. Ceci étant dit, je suis totalement conscient et je suis très sensible à l'idée des possibilités de la tricherie. Il reste qu'en ajoutant ou en ayant accès à ces fonctions-là, ça va pas nécessairement éliminer la tricherie. Ça que j'apprécie dans l'information qui nous a été transmise c'est le complément d'information de la DGT ou de la GTA par rapport aux moyens qu'on pourrait entreprendre pour essayer de diversifier nos évaluations et des moyens à prendre si on veut donner des examens, mais c'est clair que les deux fonctions en question vont pas éliminer la tricherie. Moi ça me préoccupe beaucoup d'avoir des fonctions telles qu'elles sont présentées là parce que de ma perspective, il y a plus un potentiel d'avoir des incidences néfastes que positives dans tout ça. Voilà mon opinion. Je pourrais en parler beaucoup plus longuement, mais je suis pas ici pour faire un cours d'évaluation, mais je vous donne au moins quelques opinions, pas juste des opinions, mais aussi des faits par rapport à si vous voulez, tout le domaine de la docimologie si vous voulez.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci beaucoup M. Richard et sur ce, ça me fait plaisir de vous remettre la responsabilité de la présidence de l'assemblée.

**Président d'assemblée :** Merci. Je vais poursuivre avec le droit de parole au niveau de la sénatrice Albert.

**Albert :** Merci monsieur le président. Je veux d'abord annoncer mes couleurs, moi je vais voter en faveur de la proposition. La seule chose que je me demande si on pourra en parler à la fin de mon intervention si à l'amiable on pourrait à l'instar de ce que le sénateur Clarisse a proposé, changer peut-être le troisième point du préambule pour remplacer options, trucs et astuces par stratégies, ça serait quand même puisque c'est un document qui va demeurer, je pense que ça serait vraiment une bonne chose. Alors au-delà de ça si je me prononce en faveur de la proposition, c'est pour deux choses. Je pense qu'il faut absolument être soucieux de la validité et de la rigueur des évaluations qu'on donne aux étudiants, ça c'est incontournable, mais il faut aussi avoir à cœur particulièrement maintenant, c'est vrai toujours, mais particulièrement en contexte de COVID, la qualité de l'expérience étudiante puis cette expérience étudiante-là est colorée par un paquet je dirais de contraintes ce semestre-ci notamment par les évaluations. Donc pour moi, ça m'apparaît vraiment important.

J'ajouterais même particulièrement pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année qui savent pas c'est quoi aller à l'université puis qui arrivent puis c'est à distance et qui en plus savent pas si ils sont, je vais dire en Shakespearien, y savent pas si y sont du « university material » et arrivent ici à l'université, ils se ramassent dans une situation où en plus on leur impose des contraintes qui sont particulièrement exogènes ou stressantes. Pour moi dans ce sens-là, l'expérience étudiante c'est pas négociable puis le critère de la validité et de la rigueur des évaluations qu'on donne non plus, mais je pense qu'on est sûrement créatif pour penser des stratégies qui peuvent bien évaluer tout en étant soucieux de l'expérience étudiante puis c'est un petit peu pour ça que moi je vais essentiellement voter en faveur de cette proposition-là.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup Mme Albert. Est-ce que vous avez parlé de possiblement faire une modification au point 3, est-ce que vous voulez en faire une proposition formelle?

**VRER :** ... à l'amiable de le changer.

**Président d'assemblée :** Oui c'est ça si vous voulez.

**VRER :** J'ai aucun problème avec cette proposition-là.

**Président d'assemblée :** Donc le changement serait considérant qu'il existe plusieurs stratégies permettant l'évaluation des apprentissages chez les étudiantes et les étudiants?

**Albert :** Oui.

**Président d'assemblée :** Les gens sont en accord avec ça.

**VRER :** Oui.

**Président d'assemblée :** Madame la secrétaire générale, on est pas obligé d'avoir une proposition formelle?

**Secrétaire générale :** On pourrait procéder comme suit. Si quelqu'un s'objecte à une modification à l'amiable, s'il-vous-plaît manifestez-vous en indiquant dans une étoile, autrement on va prendre pour acquis que vous êtes tous d'accords avec cette modification-là à l'amiable.

**Président d'assemblée :** Ça l'air qu'on accepte ce changement donc merci beaucoup. Droit de parole au sénateur Bourgoin.

**Bourgoin :** Merci beaucoup monsieur le président. Je veux juste faire un peu de pouce sur les propos de la sénatrice Albert au niveau de l'expérience étudiante puis amener un point qui n'a pas été discuté encore. Je l'ai partagé au niveau du Comité des programmes dans lequel je suis membre. C'est que ces deux méthodes-là ont pas juste un effet sur les étudiants qui font ce style d'évaluation-là présentement parce que vous savez, les étudiants ça se parle sur le campus et maintenant il y a une panique qui est quand même assez généralisée chez plusieurs étudiants que ça se peut qu'il y ait une évaluation de ce type-là sans le savoir. Je suis d'accord avec le sénateur Dako que l'idéal serait d'avoir un bon dialogue, mais malheureusement pour des raisons X, Y, Z, il y a des étudiants qui se sent peut-être pas confortables d'avoir ce dialogue-là avec certains professeurs ce qui fait qu'ils vont avoir une évaluation sans savoir nécessairement s'ils vont avoir un examen minuté ou s'ils vont pouvoir revenir à l'arrière. On va créer un niveau de panique encore plus grand chez la majorité de nos étudiants puis je pense pas que les gains qu'on a de ces deux mécanismes-là sont suffisants pour justifier ce niveau d'anxiété-là qu'on est en train de poser chez nos étudiants.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup sénateur Bourgoin. Droit de parole à la sénatrice Ungureau.

**Ungureau :** Je voulais juste revenir très vite sur ce que la sénatrice Monique Levesque avait dit, je suis très sensible à ses propos. Il s'agit vraiment que très souvent on a des examens qui sont faits de deux parties, disons la première partie est théorique et la deuxième est pratique et c'est très important que l'examen soit fait dans cet ordre précis. Je dois vraiment aussi rappeler que c'est vrai que les étudiants ont des stratégies d'écrire les examens, ça veut pas nécessairement dire que leur stratégie est bonne. C'est surtout de ce point de vue que nous comme professionnels on va chercher des fois de donner un ordre qui a une raison pédagogique et c'est ça que je voulais m'assurer qui va être réfléchi ici. On va savoir si les questions sont dans une partie de l'examen, oui ils peuvent aller en avant et en arrière, mais pas mêler les différentes parties de l'examen parce que ça peut vraiment nuire à l'expérience de l'étudiant et ça peut nuire aux performances. Rien à voir avec tricherie, je veux vraiment dire juste du point. De l'autre point de vue aussi si on considère en langue nous avons des tests de placement, les tests de placement sont faits spécifiquement avec des parties différentes, ça veut dire une compréhension du texte, une autre grammaire, une autre rédaction. Je veux m'assurer de nouveau que les étudiants n'aient pas la possibilité d'aller d'une partie dans l'autre ou si les parties sont minutées différemment. Je suis très sensible à ce qu'on a proposé ici et je suis d'accord que dans une même partie de l'examen, les étudiants puissent aller en avant et en arrière dépendamment de leurs connaissances, absolument, c'est crucial ça, mais que nous comme professeurs, on nous donne le droit d'utiliser nos outils pédagogiques pour le bien-être de l'étudiant. C'est tout, merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Droit de parole à la sénatrice Rioux.

**Rioux :** C'est un peu pour rebondir sur les propos d'Hélène et de Francis. Moi-même j'ai eu un examen la semaine dernière avant la semaine d'étude sur CLIQ. Première fois en six ans que j'ai un examen sur CLIQ et c'était un peu la panique à voir si je peux passer à la question suivante je pouvais et je pouvais revenir à la question précédente, mais ça crée quand même un stress en faisant ton examen puis déjà qu'on voit le minutage qui découle les minutes, c'est déjà stressant d'avance de faire ça de la maison, c'est des façons qu'on a jamais vues. Donc je peux dire que même après l'examen quand qu'on s'en parlait entre personnes, c'était ça la question qui revenait. J'ai été contente de pouvoir passer à la prochaine question et revenir à la précédente. Puis sur un point de vue personnel de l'expérience d'examen sur CLIQ que j'ai eue, je peux vous dire que si j'aurais pas eu la chance de revenir sur une question, j'aurais flanché la question complètement parce que j'avais pas du tout la bonne réponse du départ donc ça peut peut-être donner un aperçu un peu de ce que ça peut être l'impact sur les étudiants de ne pas pouvoir retourner en arrière sur une question. Donc moi je suis totalement d'accord avec la proposition qui est sur la table aujourd'hui et je crois que pour les étudiants, ça serait le mieux à faire.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. J'ai encore une demande de quatre interventions. Juste pour vous rappeler qu'on veut ajouter à la conversation, pas nécessairement répéter les propos qui ont déjà été mis de l'avant. Droit de parole au sénateur Lang.

**Lang :** Merci monsieur le président et ça va être très rapide, ça va se répondre par oui ou par non, c'est plus en contexte de est-ce qu'il pourrait y avoir des exceptions. Peut-être que j'aurais pu poser la question en privé à la doyenne des sciences de l'éducation. Je me demandais si dans le contexte du cours qui a remplacé le test des compétences langagières en français, le TCLF, je me demandais s'il y aurait pas une tâche qui pourrait être une évaluation qui pourrait avoir un impact par rapport à la résolution qu'on voterait maintenant. On pourrait penser que dans un contexte pédagogique la question du temps ou l'impossibilité de revenir en arrière pourrait avoir des fondements pédagogiques. Je vois que Marianne veut répondre que c'est juste ça.

**Président d'assemblée :** Je vais donner le droit de parole à Mme Cormier à ce stade.

**Cormier, M. :** On a évalué que les tâches dans le cours EDUC2003 sont déjà conformes à cette résolution-là.

**Président d'assemblée :** Excellent, merci. Droit de parole au sénateur Lavoie.

**Lavoie :** Merci monsieur le président. C'était juste pour un peu faire un suivi des points. Madame la sénatrice Hélène Albert a fait un super bon point concernant l'expérience étudiante. Moi c'est une grosse inquiétude, je sors un peu du point, je suis en faveur de cette proposition même si la Fédération des étudiantes et des étudiants qui ont fait cette proposition conjointement avec la RVC, mais je trouve que c'est quand même un bon moment de parler de l'expérience étudiante. On vit des contextes un peu particuliers puis présentement de qu'est-ce que j'entends sur le terrain, c'est que les étudiants sont vraiment frustrés. Il y a vraiment de la frustration que ça soit au niveau de la qualité ou que ça soit au niveau des examens, je pense que cette proposition-là pourrait être au moins le minimum qu'on pourrait donner aux étudiants. Moi je ne vois pas la pertinence, je vois comment cette proposition-là est vraiment pertinente, je ne vois pas les contextes qu'on pourrait le garder par exemple. Est-ce qu'on évalue vraiment les objectifs du cours ou on évalue la gestion de stress des étudiants, c'est ça la première question qui m'est venue à l'esprit quand j'ai vu que ce type d'examen se produisait sur le campus de Moncton et des différents campus. Donc pour parler un peu de l'expérience étudiante, je vais faire ça rapidement. Je suis vraiment inquiet pour la rétention au deuxième semestre. Est-ce qu'on va garder le même nombre, comment ça va. J'ai vu un peu les chiffres, ça paraît pas si flagrant, mais on peut avoir des étudiants encore fantômes en ces temps difficiles donc gardons juste ça un peu à l'esprit que l'expérience étudiante après tout on s'appelle l'université la plus humaine que jamais même donc gardons ça à l'esprit qu'on doit représenter ça. C'était juste plutôt un commentaire. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup pour vos propos. J'ai deux autres interventions, premièrement le sénateur Coulibaly.

**Coulibaly :** Bonjour, merci encore. J'aimerais rapidement partager l'expérience que j'ai vécue lors de mon examen avec CLIQ 23, je pense 24 étudiants. Ce qu'on ne prend pas en compte avec cette mesure, je demandais à tous les étudiants de connecter avec CLIQ Teams, j'ai fait l'appel et ensuite je leur ai laissé faire l'examen. En passant si vous faites un examen sur CLIQ, restez connecté avec les étudiants avec Teams parce qu'il y a beaucoup de stress. Je donne des exemples. J'ai eu plusieurs étudiants qui ont été déconnectés et qui ont essayé de se reconnecter et même après l'examen, il fallait que je donne du temps supplémentaire à certains étudiants. Vous vous imaginez qu'il y a plusieurs étudiants ça et là puis que vous êtes obligé de le gérer. Il y en a même un qui était tellement paniqué qu'après plusieurs déconnexions, il a été obligé de faire son examen sur son cellulaire. Et à ma grande surprise lorsque j'ai fini l'examen, j'ai corrigé, c'est en corrigeant que je me suis rendu compte qu'il y avait un étudiant qui a fait l'examen que j'ai assisté, mais qui n'a même pas soumis, je ne sais pas si c'est de sa faute ou c'est une erreur technique, mais sur CLIQ il n'était pas dans la liste de ceux qui ont soumis leur document, pourtant je suis resté avec lui jusqu'à la fin. Donc pour moi je pense que ces éléments-là c'est un facteur de stress en plus qui va venir

s'ajouter. Donc sincèrement je serai pas pour aller en mettant ces éléments de plus pour augmenter le facteur de stress parce que j'ai vu des étudiants stressés là sur Teams, il avait les caméras, je les voyais faire l'examen, c'est pas évident surtout c'était un cours de 1<sup>ère</sup> année. Voilà ce que je voulais apporter comme préoccupation.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. J'ai deux demandes d'intervention. Je pense qu'on arrêtera après la deuxième du moins que l'assemblée veut continuer la conversation, mais oublions pas qu'on a une résolution à aborder donc on va s'arrêter après les deux autres interventions à moins que c'est le vœu de l'assemblée de poursuivre. Sénateur Mbarga.

**Mbarga :** Merci monsieur le président. J'ai une petite question et ensuite un petit commentaire. La question c'est de savoir si cette recommandation a une durée de vie parce que telle qu'elle est écrite là, elle est de juridiction perpétuelle c'est-à-dire que même après les événements que nous vivons là, elle restera valable. Ça c'était ma première question et le petit commentaire que j'ai, tout le monde l'a dit, mais je le dis en d'autre manière. Tout en considérant effectivement le stress des étudiantes et des étudiants tout en constatant que c'est un facteur très important à prendre en compte parce que les professeurs qui donnent ces types de contraintes j'imagine, je présume qu'ils les donnent pas pour blaguer, pour s'amuser, il y a certainement des choses qui les amènent à donner ces types de contraintes. Dans mon domaine à moi, il y a des moments où on ne peut pas jouer avec le temps. Si on vous dit que le temps d'information est présenté à la radio à telle heure et de l'information est donnée à telle heure, on ne va vous dire que le bulletin qui passe à 10 h vous allez le passer à 10 h 2 donc c'est à 10 h ou c'est rien. Mais je comprends le stress des étudiants c'est pour ça que je crois que c'est la sénatrice Surette qui a fait cette proposition tout à l'heure. Est-ce qu'on ne peut pas prouver à moins de le laisser quand même porte ouverte, peut-être de permettre aux professeurs d'amener cette solution ou ces contraintes au niveau du conseil facultaire et d'obtenir l'aval du conseil facultaire, sinon on garderait. Donc j'ai ma question et ce petit commentaire-là. Merci monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Donc il y a une question, c'était au niveau de l'application de cette résolution-là au point de vue du temps si on a bien compris. Est-ce que monsieur le vice-recteur pourrait répondre à cette question?

**VRER :** Oui. Justement c'est vrai qu'elle ne fait pas partie de la résolution puis nous on s'était dit ce qui est important c'est le tout de suite, le présent. Je pense que l'idée derrière ça c'était pendant la période de COVID puis après ça ça nous donnerait du temps à réfléchir sur l'évaluation de façon générale, mais je pense que l'importance c'est on est vraiment dans le contexte immédiat sous le COVID. C'est vrai qu'on a pas précisé de date d'expiration là-dessus, mais...

**Président d'assemblée :** Madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Si les gens sont à l'aise avec disons un encadrement au niveau de l'année universitaire 2020-2021, on pourrait peut-être l'ajouter dans la proposition même en disant ceci : que le Comité des programmes recommande au Sénat académique pour l'année universitaire 2020-2021 d'interdire l'utilisation des deux options. Alors c'est quelque chose que je vous suggère et puis on pourrait peut-être procéder à l'amiable si tout le monde est à l'aise avec ça.

**Président d'assemblée :** Est-ce que l'assemblée est d'accord avec cet ajout?

?: Oui.

?: Oui.

?: Oui.

**Président d'assemblée :** Donc on a au moins une contrainte de temps ou un encadrement au niveau du temps qui nous permettra ensuite de réviser au terme de l'année universitaire. Merci beaucoup. Dernière intervention, sénateur Dako.

**Dako :** Merci, ça va vraiment pas être long. C'est juste par rapport à l'intervention du sénateur Coulibaly. Lors des formations ce qu'on nous avait suggéré ou du moins ce qu'on nous avait recommandé mentionnait lorsque vous donnez un examen admettons de trois heures et que l'étudiant perd la connexion, lorsqu'il revient le créneau commence où l'étudiant s'était arrêté. J'aimerais bien vérifier cela auprès de Hanane qui en ligne avec nous si elle peut nous confirmer cela parce que je crois que normalement l'étudiant perd pas même si le temps est pour trois heures, même si au-delà de trois heures l'étudiant se connecte et normalement il devrait avoir son montant de temps. Alors est-ce que Hanane peut nous confirmer ça parce qu'au premier examen d'avril, on nous avait donné toute la journée donc le problème se posait pas, mais dans ce cas-ci j'aimerais bien savoir si c'est vraiment fait, si ça fonctionne très bien dans ce sens.

**Ghoulli :** Oui en ce qui concerne CLIQ, ça dépend de vous comment vous décidez de donner le temps alloué à l'examen. Si vous donnez un temps de grâce, ça va donner un temps supplémentaire à l'étudiant pour finir

son examen, mais vous allez voir à quelle heure exactement que ça commencé à surpasser le temps. Mais si vous le fixez exacte comme ça se passe dans pas mal d'examens, le temps il s'arrête et ça ça bloque l'étudiant et il y a comme une notification qui vient, qui pop-up dans l'écran de l'examen qui veut arrêter l'étudiant de continuer son examen. Donc c'est là où c'est un peu stressant que l'étudiant il voit ce pop-up, par exemple finit les trois heures, ça se termine là puis même les questions, l'étudiant ça ajoute à son stress qu'il voit que ces questions ne s'enregistrent pas.

**Dako :** Okay. Je vais peut-être être direct. Admettons que j'ai donné un examen de 10 h à 13 h 00. L'étudiant faisant son examen à 12 h il perd sa connexion et il ne revient qu'à 13 h 30. Est-ce que son examen termine là ou est-ce que le temps qu'il lui restait d'une heure est-ce qu'il l'a encore d'extra.

**Ghoulli :** Non, il n'y a pas d'extra. Il va se terminer à l'heure exacte. Il n'y a pas de réajustement automatique. Donc c'est lui qui doit par exemple, c'est pas lui, mais c'est vous que vous devriez l'ajouter dans les exceptions et lui allouer un temps supplémentaire.

**Dako :** Okay, mais c'est si le prof doit être présent lors de l'examen.

**Ghoulli :** Exactement, il doit être en contact avec les étudiants.

**Dako :** Okay. C'est ma dernière question monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup. Conversation intéressante bien sûr. À certains moments ça débordait un peu l'objet de la proposition, mais il reste que c'est quand même des préoccupations du corps professoral et préoccupations aussi étudiantes donc faut que la discussion continue parce qu'on fait partie de cette situation-là jusqu'à quel moment on le sait pas, mais faut que l'appui et la conversation autour de ces sujets-là bien sûr continuent au-delà de ces quatre murs si vous voulez, les quatre murs du Sénat. Donc à ce point ici s'il y a pas d'autres interventions, on va demander le vote sur la proposition tel que vous la voyez à la page 2 telle qu'elle avait été aussi amendée au point 3 et bien sûr à la proposition principale qu'on a ajouté un contexte si vous voulez des paramètres de temps. Sénatrice Levesque.

**Levesque, M. :** J'aimerais savoir si on pourrait éliminer d'interdire l'utilisation, excusez, l'utilisation des deux options suivantes offertes dans la plateforme électronique. C'est parce qu'on veut empêcher qu'il y ait pas de retour aux questions précédentes et le minutage individuel de chaque question. Je pense que si on le laisse comme ça, on pourra pas utiliser la plateforme efficacement. Je vais expliquer, c'est parce que si on permet de faire deux ou trois épreuves dans la période minutée, on pourrait utiliser la plateforme CLIQ qui nous permettrait de donner le temps maximum pour chacune des parties des épreuves et de continuer. Autrement, ça veut dire qu'il faudra préparer trois différentes épreuves avec une gestion qui pourrait être assez complexe et cette possibilité-là demeure dans la plateforme et si on la laisse comme ça, on va limiter comment on pourrait faire les épreuves distinctes dans la période de temps.

**Président d'assemblée :** Donc est-ce qu'il y a une proposition d'amendement?

**VRER :** Je connais peut-être pas assez CLIQ monsieur le président, mais j'ai un petit peu de difficulté à comprendre.

**Levesque, M. :** Si vous permettez, je vais essayer d'expliquer. On peut effectivement dans CLIQ avec une question avec une période de temps. Ça on veut pu ça et je suis d'accord, mais on peut aussi utiliser CLIQ et faire trois blocs d'épreuves si on veut dans la même épreuve qui fait que si on veut comme ma collègue tantôt a expliqué évaluer un certain objectif du cours, on est capable de faire cette première évaluation-là, donner tant de temps, permettre aux étudiants de revenir sur leurs questions, mais quand ils ont déterminé ou à l'intérieur du temps qui leur auront été donné qu'ils avaient terminé, ils doivent soumettre puis là ils vont passer dans la deuxième partie de l'épreuve. Si on le laisse comme ça, ça veut dire qu'il faudra faire trois épreuves distinctes avec une gestion distincte alors que dans le fond, on peut utiliser CLIQ qui nous permet de faire ces trois blocs-là si on veut dans la même épreuve et qui est contrôlé par le système. C'est là que je veux en venir, et si on le laisse comme ça, bien on pourra pas faire ça.

**Ghoulli :** Si vous me permettez, dans CLIQ il y a l'option des sections donc ce que Mme Levesque dit que l'examen va être partagé en différentes sections, mais le fait d'appliquer le non-retour ça va affecter les trois sections. Donc soit que vous le prenez ou vous le prenez pas dans ce cas-là, mais si dans son cas à elle elle serait obligée à donner trois différents examens au même temps.

**Ungureanu :** Si vous me permettez juste un moment, je vais vous laisser savoir que les tests de placement en anglais sont présentement faits comme ça en sections, trois sections. Ça veut dire qu'il va falloir refaire ces tests de placement de zéro et chaque section a des temps différents. Je veux vraiment que vous compreniez cet aspect-là. Tout ce qu'on demande je pense Mme Levesque et moi, c'est juste de donner la possibilité d'avoir l'examen divisé en sections et dans chacune des sections qu'on puisse aller d'une question à l'autre, mais ne pas sauver intra-section. On peut sauter intersection, mais pas intra-section. Merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** J'ai plusieurs interventions, on rentre dans des aspects techniques, je ne sais pas jusqu'à quel point qu'on veut essayer de résoudre et clarifier tout ça aujourd'hui. Madame la secrétaire générale, je ne sais pas si on veut rentrer dans un comité plénier pour clarifier tout ça à ce point ici.

**Ungureau :** Tous les étudiants de l'université doivent prendre le test de placement, tous. Si on fait pas ça maintenant...

**Président d'assemblée :** Oui, puis je vois qu'il y a une intervention puis c'était un peu ma réflexion sénateur Thibault, ça concerne les tests de classement en français et en anglais donc ce sont des épreuves particulières parce c'est des épreuves de classement qui ont une nature un peu différente.

**Secrétaire générale :** Monsieur le président, je vous suggère de prendre deux ou trois autres questions et voir où ça vous mène.

**Président d'assemblée :** Okay, merci. J'étais rendu au sénateur Mbarga.

**Mbarga :** Merci monsieur le président. C'est pas une question en tant que telle, c'est sûr la rédaction. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux dire l'année 2021? Merci.

**Président d'assemblée :** Oui, tout à fait 2021.

**Mbarga :** Merci.

**Président d'assemblée :** Sénatrice Ungureau.

**Ungureau :** J'ai déjà eu mon intervention.

**Président d'assemblée :** Okay, merci. Le droit de parole au sénateur Laplante.

**Laplante :** Désolé, on voit plus la proposition à l'écran, mais ce que je voulais dire c'est qu'il me semble que dans le dernier point on fait référence aux questions individuelles. Déjà c'est couvert la question de blocs de questions par rapport à ça. Il me semble qu'on perd notre temps sur cette discussion-là, c'est déjà dans la proposition alors moi je suis prêt à passer au vote.

**Président d'assemblée :** Sénatrice Surette et je termine là.

**Surette :** Je suis d'accord que dans la proposition on parle de questions individuelles sauf que dans la première partie, on parle du retour vers les autres questions. Je pense que si on ajoutait tout simplement à la fin de cette proposition-là : cependant, il est permis de diviser l'examen en blocs, ça ça pourrait régler le problème, c'est-à-dire tu pourrais avoir un bloc de questions qu'une fois qu'il est fini tu peux pas y revenir. Donc moi je propose d'ajouter cependant il est permis de diviser l'examen en blocs de questions.

**Président d'assemblée :** À quel endroit que vous proposez cet amendement?

**Surette :** À la toute fin.

**Président d'assemblée :** À la toute fin de la proposition.

**Surette :** Pas à la toute fin, juste avant et que l'interdiction entre en vigueur.

**Président d'assemblée :** Donc ça se lirait si je vais à la fin de la phrase soit un, l'empêchement du retour aux questions précédentes et deux, le minutage individuel de chaque question. Vous voulez l'insérer où?

**Surette :** On mettrait un point, cependant il est permis de diviser l'examen en blocs de questions. L'interdiction rentre en vigueur, je sais pas si ça marcherait, peut-être pas.

**Président d'assemblée :** Faut voir un texte parce que là...

**Secrétaire générale :** Alors ici il s'agirait d'un amendement puis on aurait soit l'empêchement du retour aux questions précédentes, et deux, le minutage individuel de chaque question étant entendu, et ça serait l'amendement, étant entendu qu'il est possible de diviser l'examen en blocs. Alors ça serait ça l'amendement et on pourrait suivre avec l'interdiction qui serait : ainsi que l'interdiction qui entrerait en vigueur au plus tard le 5 novembre 2020. Alors ça serait à peu près ça, il y aurait un étant entendu qu'il est possible de diviser l'examen en blocs et il faudrait voter sur cet amendement-là à ce moment ici. Alors ça serait proposé par Céline Surette et ça prend un appuieur.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a un appuieur? Appuyé par la sénatrice Levesque. Là on va discuter tout simplement de l'amendement, pas de la proposition générale, mais au niveau de l'amendement à la proposition. Est-ce qu'il y aurait des questions? Sénateur Thibault.

**Thibault :** Je pense que le sénateur Clarisse voulait parler avant moi.

**Président d'assemblée :** Je l'ai par la suite. Okay. Sénateur Clarisse.

**Clarisse :** Oui j'entends bien les arguments ici et je voudrais rappeler que parfois la contrainte de temps n'est pas au préjudice des étudiantes et des étudiants s'il est bien raisonné, mais plutôt pour les accompagner pour avoir une saine gestion du temps de leur examen. Ça c'est un argument qui me ferait pencher en faveur de cet argument. Maintenant on peut se poser la question différemment en train de dire, mais s'il y a trois blocs ou trois sections, peu importe comment on les appelle au sein de votre évaluation, pourquoi on laisse pas la liberté aux étudiants de dire bien tiens, je vais passer 35 minutes sur la première section au lieu de 20 minutes et un petit peu plus ici. C'est peut-être à leur détriment, mais si on veut aller vraiment à leur laisser la liberté de choisir et d'avoir moins de stress que cette contrainte de temps, laissons juste la contrainte de temps de l'examen au total plutôt que le subdiviser par blocs. Alors je me débats intérieurement entre savoir est-ce que je suis pour cet amendement ou si je suis prêt à rabâcher sur une contrainte globale de temps et laisser la liberté aux étudiantes et étudiants de choisir combien de temps ils veulent passer sur chaque partie au risque que ça soit à leur détriment.

**Président d'assemblée :** Merci. Sénateur Thibault.

**Thibault :** Sur l'amendement également, moi j'ai beaucoup d'hésitation pour un amendement comme celui-là parce qu'on réintroduit dans une certaine mesure le problème et par la bande, c'est-à-dire qu'il y a rien qui empêcherait un prof de faire des blocs de deux questions par exemple et on est face au même problème. J'aurais plutôt tendance à réagir comme le sénateur Clarisse et dire laissons les étudiants eux-mêmes juger de la vitesse à laquelle ils veulent aller du temps qu'ils veulent consacrer aux questions et si c'est à leur détriment parce qu'ils ont pas été assez rapides, au moins ils auront la possibilité d'avoir une vue d'ensemble sur l'examen et de pouvoir ensuite déterminer eux-mêmes en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances la facilité avec laquelle ils peuvent ou non répondre à une question d'équilibrer tout ça et de faire leur examen. Donc j'aurais tendance à être contre l'amendement.

**Président d'assemblée :** Merci. Un commentaire du sénateur Roy, une professeure ou un professeur peut très bien recommander aux personnes étudiantes en temps à consacrer à une question ou à une section.

**VRER :** Si vous me permettez monsieur le président, j'aimerais juste aborder dans le même sens. Je trouve qu'on est en train de complexifier également. Déjà qu'on a des problèmes techniques, je me demande si on est pas en train de s'embarquer dans une complexité, c'est mon opinion. Je pense qu'on est en train de complexifier les choses.

**Président d'assemblée :** Sénateur Bourgoïn.

**Bourgoïn :** Merci monsieur le président. J'abonde dans le même sens que mes collègues. À mon avis, on revient à amener le même problème en disant que c'est par bloc. Si j'ai 20 questions puis je veux faire 20 blocs et la proposition me le permet, c'est vraiment des évaluations distinctes ou des épreuves distinctes où est-ce qu'on peut vraiment justifier que c'est séparé, qu'on le fasse séparément puis je m'attends que mes collègues étudiants vont également s'opposer à l'amendement.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions par rapport à l'amendement? Sinon, on va passer au vote seulement sur l'amendement. Lynne, est-ce que tu veux relire l'amendement? Est-ce que ça vaut la peine pour que les gens comprennent sur quoi on vote?

**Secrétaire générale :** Alors sur l'amendement proposé par Céline Surette et appuyé par Monique Levesque : étant entendu qu'il est possible de diviser l'examen en blocs.

**Président d'assemblée :** Merci. Donc on va lancer le vote.

**Ghoulli :** Excusez-moi monsieur le président, ça va prendre un peu de temps.

**Président d'assemblée :** Okay. Vous avez le temps de mijoter votre réponse pour les indécis.

**Thibault :** Est-ce qu'on peut revenir en arrière ensuite?

**Président d'assemblée :** Une demande d'intervention en attendant le vote, sénatrice Ungureau.

**Ungureau :** J'ai une petite question pour M. Thibault. Sénateur Thibault avait écrit que cette discussion-là ne s'applique pas aux tests de placement.

**Thibault :** Les tests de classement sont une autre bête je dirais, c'est pas des examens en classe, ça vise pas à mesurer des apprentissages qui ont été faits dans le cadre d'un cours suite à une matière qui a été transmise par le professeur ou la professeure, mais c'est vraiment des tests de classement puis ma compréhension à moi c'est que c'était exclus de cette politique-là.

**Président d'assemblée :** Merci. Il y a certainement des contextes où des tests minutés sont à propos. Par exemple les tests de classement ou autres, même des tests au point de vue d'agrément professionnel où il peut y avoir des contraintes de temps ou ce genre de choses-là, mais ici on parle des cours réguliers par rapport aux apprentissages en lien avec les cours. On attend encore pour le lancement du vote.

**Clarisse :** En attendant le vote si je peux me permettre, j'essaie de comprendre la distinction entre les tests de classement et des autres. C'est une exception, mais si on voit une exception ici, est-ce qu'on pourrait avoir d'autres exceptions par la suite. Et donc je suis en train de réfléchir au fait que je suis contre cet amendement-là je pense, mais d'offrir la possibilité qu'un test minuté soit approuvé par un conseil de la faculté, mais il faudrait un rationnel ici. Plutôt que les interdire complètement et là ça couvrirait les tests de classement s'ils ne sont pas exemptés de ce règlement-là.

**Président d'assemblée :** Merci. Le vote est lancé et on vote sur l'amendement. Le vote est terminé. Donc 10 oui, 27 non donc l'amendement est rejeté. On revient à la proposition originale puis je pense qu'on avait épuisé la conversation au niveau de la proposition originale donc je pense qu'à ce moment ici du moins que quelqu'un veut revenir, qu'on revienne à la proposition. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention à ce stade? Sinon, je vais demander le vote sur la proposition originale. Avant de lancer le vote, M. Clarisse.

**Clarisse :** Je me demande juste pour nous couvrir et pour respecter l'esprit du respect des étudiantes et des étudiants qui ont des évaluations équitables et honnêtes, c'est de s'ouvrir une voie de sortie qui serait pas facile à obtenir dans mon sens, mais je voudrais proposer l'amendement suivant que toute exemption à ces règlements devraient être circonstanciés et approuvés par le conseil de facultés ou d'unités responsable. Comme ça ça couvrirait notamment les tests de placement si c'est le type, mais faudrait que ce soit approuvé.

**Président d'assemblée :** Okay, puis on l'insère.

**Clarisse :** On pourrait insérer ça juste à la fin, et que l'interdiction entrera en vigueur au plus tard le 5 novembre 2020, toute exemption devrait à ces règlements devrait être circonstanciée et approuvée par le conseil de faculté ou l'unité concerné.

**Président d'assemblée :** Ou l'unité concerné?

**Clarisse :** Oui puisqu'on a pas uniquement que des facultés il me semble à l'Université de Moncton.

**Président d'assemblée :** Pouvez-vous le répéter lentement s'il-vous-plaît?

**Clarisse :** Toute exemption à ces règlements devrait être circonstanciée et approuvée par le conseil de facultés ou l'unité concerné.

**VRER :** Je pense pas que ça pourrait être au niveau départemental, Olivier.

**Clarisse :** Je veux que ce soit vraiment l'exception de l'exception, mais pour vraiment ne pas avoir des recours sur les frais de déplacement. La zone est floue dans ma tête. Peut-être c'est pas une unité départementale, mais je voudrais quelque chose de plus large. Est-ce que ça pourrait être la RVD peut-être qui se chargerait de ça? Il semblerait être du travail sur le vice-doyen et vice-doyenne, du travail supplémentaire sur le vice-doyen, vice-doyenne.

**Président d'assemblée :** La RVD n'est pas une unité décisionnelle.

**Clarisse :** Le Comité des programmes.

**VRER :** Personnellement, j'essaie de voir dans quels autres contextes qu'on pourrait se retrouver. Les tests de classement pour moi c'est pas relié à des cours, c'est des tests de classement. C'est pas une évaluation dans le cadre d'un cours. C'est pas la même chose à mon avis.

**Clarisse :** Je suis correct si j'ai pas d'appui pour cet amendement, j'essaie juste de voir la solution la plus facile.

**Secrétaire générale :** Est-ce que je peux comprendre quand vous dites ces règlements, est-ce que vous parlez des interdictions?

**Clarisse :** Oui.

**Secrétaire générale :** Donc est-ce qu'on peut remplacer ces règlements par ces interdictions?

**Clarisse :** Oui.

**Secrétaire générale :** Alors si je répète pour être sûre que j'ai bien compris : et que toute exemption à ces interdictions soit circonscrite par les conseils de facultés ou unités concernés.

**Clarisse :** Soit circonscrite et approuvée par les conseils de facultés et unités concernées.

**Secrétaire générale :** C'est un amendement proposé par Olivier Clarisse.

**Président d'assemblée :** Ça va prendre un appuieur. Est-ce qu'il y a un appuieur? Aucun appui donc cette proposition d'amendement est rejetée. On revient à la proposition originale. J'ai vu qu'il y avait quand même des demandes de parole. J'ai trois demandes de droit de parole donc sénateur Levesque.

**Levesque, R. :** Merci. Les situations qui nous troublent un petit peu, on parle des tests de classement ou les tests d'agrégation. Je vous partage tout simplement dans la conversation si on fait tout simplement l'ajout dans un cours, on spécifie que c'est pour les cours. Donc quand on lit la recommandation, on dit le Sénat académique interdit l'utilisation des deux options suivantes offertes dans les plateformes électroniques lors des exams minutés et non-minutés dans un cours. On le précise ici on s'adresse toujours dans les cours universitaires. Pourquoi pas insérer ces trois petits mots-là et ça va protéger les tests de classement ou les tests d'agrégation que nous avons mentionnés. Merci, c'est tout.

**Président d'assemblée :** Est-ce que ça serait mieux dans un cours ou en lien avec un cours?

**Levesque, R. :** Bien je peux laisser les sénateurs décider, mais je pense que si on l'insère là, on protège les scénarios qu'on avait peur tout à l'heure.

**VRER :** Moi je suis à l'aise avec ça, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Okay. Est-ce que les gens sont à l'aise avec ça?

**Thibault :** J'appuie.

**Secrétaire générale :** Est-ce qu'on peut procéder à l'amiable?

**Dako :** Si c'est un amendement, moi j'appuie.

**Thibault :** Trop tard. J'ai déjà appuyé.

**Président d'assemblée :** Est-ce que les gens s'entendent à l'amiable d'insérer ces trois mots-là qui donnent un contexte, qui précisent le contexte?

?: Oui.

?: Oui.

?: Oui.

**Président d'assemblée :** Excellent, merci. Donc là on a un peu plus d'encadrement au point de vue si vous voulez de la proposition. Donc on revient à la proposition originale puis il y avait quand même d'autres personnes qui avaient demandé le droit de parole dont le sénateur Thibault puis ensuite le recteur, Dr. Prud'homme. Sénateur Thibault.

**Thibault :** Merci monsieur le président. C'était sur l'amendement proposé par le sénateur Clarisse donc j'ai rien à dire puisque l'amendement a pas été...

**Président d'assemblée :** Excellent. Dr. Prud'homme.

**Recteur et vice-chancelier :** C'était également mon intervention. Merci.

**Président d'assemblée :** Excellent. Donc là on a la proposition originale avec les quelques modifications qui ont été apportées. On était prêt à prendre le vote donc on va arrêter la conversation à ce niveau. Est-ce qu'on serait prêt à aller au vote? Est-ce qu'on a besoin de relire Lynne, aux fins de clarification?

**Secrétaire générale :** Alors je peux peut-être rappeler les modifications à l'amiable. Dans le troisième considérant à l'amiable on a : considérant qu'il existe plusieurs stratégies permettant l'évaluation des apprentissages chez les étudiantes et les étudiants, et dans ce qui est proposé, que le Comité des

programmes recommande au Sénat académique pour l'année universitaire 2020-2021 l'utilisation des deux options suivantes offertes dans une plateforme électronique lors des examens minutés et non-minutés dans un cours soit l'empêchement du retour aux questions précédentes et deux, le minutage individuel de chaque question et que l'interdiction entre en vigueur au plus tard le 5 novembre 2020.

**Président d'assemblée :** Voilà. Donc on est prêt pour le vote? Sénateur LeBlanc.

**LeBlanc, F. :** Je veux pas être tatilleux, mais on parle d'examens, on devrait pas plutôt parler d'épreuves de contrôle parce que l'examen ça peut sonner comme seulement l'examen final ici. Quand on lit ça est-ce qu'on parle de tout épreuve de contrôle?

**Secrétaire générale :** Vous avez entièrement raison monsieur le vice-recteur. Si on s'en tient vraiment aux Statuts et Règlements, on est dans des épreuves de contrôle.

**Président d'assemblée :** Donc on change le terme. Lors des épreuves de contrôle minutées et non-minutées. Les gens sont d'accords avec ça?

?: Oui.

?: Oui.

?: Oui.

**Président d'assemblée :** Merci beaucoup et merci pour la prévision. Donc là on va lancer le vote.

**Mbarga :** Excusez-moi, dans le titre aussi. COVID-19 mesures exceptionnelles, deux points examens. Est-ce qu'on change à preuve de contrôle?

**Président d'assemblée :** On devrait oui.

**Secrétaire générale :** Oui.

**Président d'assemblée :** 32 oui, 1 non donc adopté. Merci. On était censé prendre une pause à 11 h 50, il est 12 h 05 donc on va prendre une pause de 10 minutes jusqu'à 12 h 15.

## PAUSE

**Président d'assemblée :** Comme le disait si bien le célèbre humoriste québécois François Pérusse, toute bonne chose a une fin et nous revoilà. Premièrement, merci pour la discussion pour le point 10.2, c'était quand même quelque chose de très important puis je pense qu'on a eu une bonne discussion autour de la proposition qui est mise de l'avant puis espérons que ça aura des bons bénéfices justement pour à la fois l'enseignement et aussi pour l'apprentissage et l'évaluation des étudiants.

### 10.3 Résolutions transmises pour information

**Président d'assemblée :** Le point 10.3, résolutions transmises pour information. Au niveau justement du rapport du Comité des programmes vous avez une série de résolutions. Est-ce qu'il y aurait des questions à cet égard. Je vois qu'il y avait déjà une intervention donc sénatrice Ungureau.

**Ungureau :** Je voulais juste vite dire merci à M. Levesque pour tous les sénateurs je pense parce qu'il vient de nous sauver environ 10 000 \$ dollars je pense pour un test de placement. Merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Merci. Au niveau des résolutions, il n'y a pas nécessairement de discussion à cet égard-là. Il peut y avoir des questions si je ne me trompe pas madame la secrétaire?

**Secrétaire générale :** Oui en effet, si vous avez des questions sur les résolutions transmises pour information, je pense que le VRER est prêt à les répondre.

**Président d'assemblée :** Sénateur Clarisse.

**Clarisse :** Là je suis au bon moment et au bon endroit, ma question concerne les programmes de régime coopératif à votre résolution, je pense que c'est la dernière. Est-ce que cette résolution concerne juste à savoir que les étudiants qui n'ont pas réalisé de stage cette année ne vont pas avoir le terme coop sur leur diplôme? Est-ce que cette résolution s'applique à tous les régimes coops ou uniquement au régime coop de science infirmière ou mes connaissances peut-être du sujet.

**VRER :** C'est tous les régimes coops et essentiellement, la question était qu'est-ce qui arrive, dans le fond ce que le Bureau d'enseignement coopératif voulait savoir c'est s'il y a une étudiante ou un étudiant qui n'a pas

pu faire son stage à l'été si on pouvait abroger le stage dans le programme d'études. Donc au lieu de faire quatre stages, qu'ils pourraient juste en faire trois. L'avis du Comité des programmes c'était qu'un stage c'est une composante entière dans un programme d'études donc c'est comme si qu'on aurait arrivé puis on a dit en chimie, vous n'avez pas besoin de faire le cours chimie 4212 à cause de la COVID puis pour nous ça faisait pas de sens. Donc dans la plupart des cas, il peut y avoir des aménagements dans l'agencement des stages coops donc si c'est un premier stage par exemple, peut-être qu'il peut le faire à la fin de ses études. Si l'étudiant veut vraiment la mention coop, il peut rester dans le programme coop et il fera le dernier stage à la fin de ses études. Donc il y a des choses, je sais que c'est pas idéal, mais quand même, je sais pas si vous vous souvenez au printemps, on avait pris une mesure quand même qu'on permettrait la réduction de la durée d'un stage parce que les stages commençaient typiquement au début du mois de mai puis là on était en pleine phase rouge donc on a permis de descendre, et là je n'ai pas ça en tête Olivier, mais il me semble que c'est à huit semaines ou quelque chose comme ça. Donc c'était un petit peu ça la discussion puis si on regarde ce qui se passe en science infirmière, on a fait toutes sortes de gymnastiques pour déplacer des stages donc pourquoi qu'une étudiante en science infirmière serait obligée de faire son stage puis un étudiant en génie mécanique serait dispensé de le faire donc c'était un petit ça l'idée.

**Clarisse :** Je comprends l'idée, je me pose juste si on aurait pas pu faire à titre exceptionnel de faire des accommodements pour bénéficier des étudiantes et des étudiants pour une année parce que c'est ici faut prendre en compte leur stress et les accommoder donc c'était juste ça mon point ici, mais je comprends votre réflexion. Merci.

**Président d'assemblée :** Merci. Sénatrice Albert.

**Albert :** Merci. Je pense que ça déjà été abordé je crois par le sénateur Lang tout à l'heure, mais ma question va dans l'esprit suivant : pour la première recommandation à savoir la composition du comité qui est proposée, j'aimerais juste comprendre le rationnel qui a donné lieu au fait qu'aucune personne du corps professoral n'est membre de ce comité-là qui m'apparaît un comité quand même important vu les enjeux.

**VRER :** Oui, pour être honnête Mme Albert, c'est pas quelque chose qu'on a fait, c'est comme ça que ça s'est composé, mais comme qu'on dit « in hind sight » je vois votre point de vue qu'on pourra peut-être revoir et demander. Il y a deux profs sur le CPR, il y a Monique Levesque puis il y a Mme Auger de Shippagan donc on pourra peut-être voir si on peut ajouter un membre au besoin.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions? Merci beaucoup, on a vidé le point 10.

## 11. Nominations

### 11.1 Comité d'appel du Sénat académique

#### 11.1.1 Professeur (L. Coulibaly)

**Président d'assemblée :** Point 11 au niveau des nominations. Il y a plusieurs nominations à aborder, le 11.1 Comité d'appel du Sénat académique, 11.1.1., le représentant du corps professoral, M. Lacina Coulibaly. Madame la secrétaire générale, j'ai pas le détail au point de vue est-ce que c'est au niveau de remplacement de M. Coulibaly, c'est ça?

**Secrétaire générale :** Oui en effet dans votre document, vous voyez que M. Coulibaly termine son mandat en novembre 2020 alors ce serait pour remplacer M. Coulibaly. On m'indique que M. Coulibaly n'est pas éligible pour un prochain mandat donc un professeur membre du Sénat qui doit être élu par le Sénat.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a des nominations?

**Coulibaly :** Je propose, il faut lever la main d'abord?

**Président d'assemblée :** Ce serait mieux, vous avez pris la parole, mais je peux prendre votre nomination à ce point-ci.

**Coulibaly :** Je propose le sénateur Robert Levesque.

**Président d'assemblée :** Proposition de M. Robert Levesque. Mme Pierrette Fortin.

**Fortin :** J'allais faire la même proposition.

**Président d'assemblée :** Une deuxième nomination pour M. Levesque. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? M. Coulibaly vous aviez déjà pris la parole, n'est-ce pas

**Coulibaly :** Oui.

**Président d'assemblée :** Donc on a la nomination de M. Robert Levesque, est-ce qu'il y a d'autres nominations? Bien sûr le sénateur Lang pose la question est-ce que M. Levesque accepte la mise en nomination.

**Levesque, R. :** Oui.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Une troisième fois, est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? M. Levesque est élu par acclamation, félicitations M. Levesque.

### 11.1.2 Doyen (S. Deschênes)

**Secrétaire générale :** Alors la prochaine nomination c'est dans le poste de doyen. Sébastien Deschênes a complété son mandat et n'est pas éligible pour un prochain mandat, il a complété ses deux mandats consécutifs alors on aurait besoin d'un doyen dans le poste de doyen justement.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y aurait des nominations pour combler le poste de doyenne ou de doyen au sein du Comité d'appel au Sénat académique.

**Secrétaire générale :** Monsieur le président si je peux me permettre, les doyens suppléants, Nathalie Carrier et Denis Roy, peuvent être candidats au poste de doyen.

**Président d'assemblée :** Donc on accepte des nominations.

**Dako :** Par rapport à ce que la secrétaire générale vient de dire, est-ce que ça voudrait dire que dans la nomination qu'on doit avancer on peut avancer ceux qui sont dans la liste déjà?

**Président d'assemblée :** Dans la liste de suppléants, oui. On a une première proposition en provenance du sénateur Laplante, il propose le doyen Gabriel Cormier. Est-ce que le doyen Cormier accepte la mise en nomination?

**Cormier, G. :** Oui.

**Président d'assemblée :** Excellent, merci, on a une première nomination. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Est-ce qu'il y a d'autres nominations?

**Dako :** Je propose la doyenne Nathalie Carrier.

**Président d'assemblée :** On a une deuxième nomination, la doyenne Nathalie Carrier. Est-ce que Mme Carrier accepte la nomination?

**Carrier :** Je préfère maintenir mon poste de suppléant pour l'instant, merci.

**Président d'assemblée :** On revient à seulement une candidature jusqu'à présent. Une troisième fois, est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Sinon, M. Gabriel Cormier est acclamé au poste de doyen au sein du Comité d'appel du Sénat académique, félicitations.

### 11.1.3 Présidence (T. Rétfalvi) et présidence suppléante (O. Snow)

**Secrétaire générale :** Alors à la présidence du Comité d'appel du Sénat académique, le Bureau de la direction du Sénat académique a examiné les noms que vous nous aviez suggérés, il avait retenu le nom de André Samson et de Jacques-Paul Couturier. On a communiqué avec Jacques-Paul Couturier qui nous a dits être très flatté, il a dit oui, mais M. Couturier n'est pas encore à la retraite et c'est un des critères donc son nom va rester dans la banque. Nous avons tenté de retrouver M. André Samson, mais malheureusement, on a pas été en mesure de le trouver vraiment, j'ai passé deux jours à tenter de le rejoindre, malheureusement ça pas été possible en vue de cette réunion-ci donc on est toujours à la recherche de M. Samson. Alors je suis pas en mesure de vous présenter une candidature pour le poste de présidence. Toutefois pour la présidence suppléante, on a le nom de Marthe Robichaud qui vous est proposé et Mme Robichaud est prête à assumer le rôle de présidente suppléante pour le Comité d'appel du Sénat. Moi je ne peux pas faire de proposition, mais c'est un nom que vous pouvez certainement mettre de l'avant.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a quelqu'un qui propose la candidature de Mme Marthe Robichaud au sein de la présidence suppléance? Je vois que Mathieu propose la candidature de Mme Robichaud?

**Lang :** Oui, c'est ça.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations?

**Lang :** Si vous me permettez, c'est bien Marthe Robichaud qui était professeure au campus de Shippagan?

**Secrétaire générale :** Oui.

**Lang :** Et elle vient de prendre sa retraite, parfait.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Et une troisième fois, est-ce qu'il y aurait d'autres nominations? Donc élue par acclamation Mme Marthe Robichaud au poste de présidente suppléante du Comité d'appel du Sénat académique.

### 11.2 Conseil de la langue française (M. Basque et É. Hervet)

**Secrétaire générale :** Alors le prochain point au Conseil de la langue française, il y aurait deux personnes, Marc Basque et Éric Hervet et ces deux personnes-là sont comme vous le savez, les personnes chargées de la promotion de la langue française alors Marc Basque au campus d'Edmundston et Éric Hervet au campus de Moncton et ces deux personnes-là sont prêtes à continuer leur travail au sein du comité et ça serait de reconnaître leur participation au sein du Conseil de la langue française. Encore là, vous pouvez proposer, je ne peux pas faire la proposition.

**Président d'assemblée :** Les deux candidats sont prêts à continuer. Proposé par Hélène Albert. Est-ce que vous proposez les deux candidatures, c'est ça que je comprends par vos interventions. On peut prendre quand même d'autres nominations, madame la secrétaire générale?

**Secrétaire générale :** Ici c'est un petit peu différent parce que dans les Statuts et Règlements, on prévoit que c'est la personne chargée de la promotion de la langue française qui fait partie du conseil ça fait que le Sénat reconnaît que c'est ces gens-là qui font partie du conseil donc c'est un petit peu différent. On ne prend habituellement pas de nominations.

**Président d'assemblée :** Il n'y a pas nécessairement de décision ni de vote, c'est tout simplement les nominations qui sont venues.

**Secrétaire générale :** C'est un peu ça. Quand on dit que Marc Basque et Éric Hervet sont nommés au Conseil de la langue française, l'acétate reconnaît la recommandation. On peut peut-être voter là-dessus. On peut proposer, appuyer et voter.

**Dako :** Question de procéder, monsieur le président. En terme de nomination, ces gens-là ont été nommés par qui? Est-ce que c'était des nominations via le Sénat ou ils ont été nommés ailleurs?

**Président d'assemblée :** Je vais reléguer ça à la secrétaire générale.

**Secrétaire générale :** Honnêtement, peut-être que M. Gervais peut m'aider dans ceci, mais j'ai toujours pensé que chaque campus les nominations étaient faites soit par les unités d'où relèvent ces personnes-là.

**Mbarga :** Merci monsieur le président si je peux juste indiquer. Ces personnes sont déjà désignées par leur campus et je pense que c'est de là qu'elles tirent leurs nominations. Et comme disait madame la secrétaire générale tout à l'heure, ces personnes deviennent membres du Conseil de la langue française parce qu'elles sont chargées de participer à l'animation de la langue française dans leur campus.

**Président d'assemblée :** Merci bien. Qui avait proposé? C'était Hélène et appuyé par M. Dako. Si vous êtes prêts, on va passer au vote. Le vote est lancé. Donc 35 oui, 0 non donc élus. Merci beaucoup. Ça complète le point 11.

### 12. Destruction du fichier Excel pour le vote

**Président d'assemblée :** Point 12, destruction du fichier Excel pour le vote. À ce stade-ci, on a besoin d'une proposition pour qu'on détruise si vous voulez, les fichiers Excel pour le vote. Est-ce qu'il y a un proposeur? Le doyen Thibault propose appuyé par la sénatrice Albert. On est prêt pour le vote. Le vote est lancé. Donc 36 oui, 0 non, merci beaucoup.

### 13. Rapport du recteur et vice-chancelier

**Président d'assemblée :** Le point 13, rapport du recteur et vice-chancelier. Donc parole à Dr. Prud'homme.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président, je vais essayer d'être bref. Depuis le dernier Sénat, j'ai poursuivi les rencontres universitaires. J'ai donc passé deux jours et demi sur le très beau campus de Shippagan. J'ai eu l'opportunité de rencontrer les membres de l'équipe de direction aussi les professeurs sur une base individuelle. C'est un exercice que j'apprécie beaucoup ce qui me permet à la fois de mettre des figures sur des noms, mais aussi de voir l'étendue de l'expertise qu'on a au sein des différents campus. J'ai constaté beaucoup particulièrement même ici au niveau du campus de Moncton l'importance que la formation a chez nos professeurs d'offrir aussi une qualité de formation et des attentes assez élevées envers nos

étudiants donc c'est rafraîchissant d'entendre et de constater ça. Ça m'a permis aussi de constater qu'il y a des niches de recherche intéressantes du côté du campus de Shippagan que ça soit au niveau de la chimie des matériaux, la gestion de l'information du côté de la biologie de l'environnement, aussi au niveau de la littérature française et en sociologie. Donc en connaissant mieux les expertises de tous et chacun, ça me permet parfois de pouvoir faire des suggestions ou d'offrir des opportunités en terme d'opportunités de subventions de recherche ou même de voir à développer des projets plus majeurs en collaboration. J'ai aussi eu l'opportunité de rencontrer tout le personnel administratif, le personnel de soutien et aussi les représentants, j'ai eu une rencontre aussi avec les représentants de l'Association des étudiants et également du syndicat. J'ai poursuivi mes rencontres sur le campus de Moncton, j'ai terminé les rencontres individuelles avec les professeurs au niveau de la Faculté des sciences et je vais débiter très bientôt à la Faculté des arts et des sciences sociales. J'ai aussi eu l'opportunité de participer au conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales, on a eu une bonne discussion d'échanges avec les membres. Il y a aussi une visite de planifiée en novembre au niveau du campus d'Edmundston. Je tiens à rassurer les professeurs que mon objectif est pas vraiment un objectif d'évaluation de dossier ou quoi que ce soit, je peux annoncer un peu les questions classiques, je demande aux gens d'où ils viennent en terme de formation, où est-ce qu'ils ont étudié, où est-ce qu'ils sont dans leur carrière présentement sur le plan de l'enseignement, sur le plan de la recherche et ce qu'ils visent un peu pour le futur. Donc c'est pas mal vraiment dans une optique de prise de contact. Sur le plan des relations avec nos partenaires, on a eu l'opportunité avec les présidents des autres universités du Nouveau-Brunswick d'avoir deux rencontres avec le Ministre Holder qui a été réassigné dans son rôle de Ministre de l'éducation post-secondaire, formation et du travail. Hier il était de passage ici à Moncton donc on a eu une occasion d'avoir deux heures de discussion avec son équipe pour parler de l'Université de Moncton, faire découvrir certains aspects. Également, on a eu l'occasion de parler du forum, de tenter, pas de convaincre parce que ma perception le ministre et son équipe semblent très ouverts à mettre en place un forum pour développer un plan ou tout au moins avoir une position beaucoup plus claire au niveau du gouvernement en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire en terme de programmation, mais aussi en terme de financement ou de formule de financement qui impliquerait tel qu'on le suggère en tout cas, les administrateurs, des représentants au niveau des administrations des différentes universités, une représentation au niveau des professeurs, au niveau des syndicats, de même qu'au niveau des étudiants et des représentants aussi au niveau de la communauté civile. Donc pour moi, c'est un élément qu'on va continuer et on a déjà une rencontre prévue tout au moins à l'interne pour faire avancer ce dossier-là. J'ai parlé également des bourses pour les étudiants internationaux. Considérant que selon nos données, environ 40 % des étudiants internationaux vont travailler au Nouveau-Brunswick suite à leur graduation donc ça peut être un moyen d'essayer d'atténuer l'impact des frais de scolarité chez nos étudiants internationaux si on pouvait avoir des bourses qui ramènent les frais de ces étudiants-là aux mêmes coûts que les étudiants qui viendraient du Nouveau-Brunswick. Évidemment, on a parlé des besoins de main-d'œuvre particulièrement dans le domaine de santé particulièrement en terme d'en science infirmière et donc puisqu'on est dans une province vieillissante avec énormément de besoins du côté de la santé et donc il va y avoir des initiatives à faire dans ce sens-là. On a été invité à présenter au conseil municipal de la Ville de Moncton. Comme vous savez, la Ville de Moncton a donné tout près de 2.5 millions lors de la campagne Évolution pour soutenir des bourses pour nos étudiants du Nouveau-Brunswick, également des bourses d'apprentissage expérientiel pour les étudiants internationaux de même que nos étudiants athlètes avec les Aigles également, ils contribuent au niveau des études de langue française. On a eu un échange assez intéressant et je pense qu'on va essayer de développer des partenariats avec la ville qui ont aussi des projets qui pourraient être intéressants pour certains de nos professeurs en lien avec leur thématique de recherche. Au niveau des dossiers plus en rapport avec l'Université de Moncton, évidemment on a eu dans le cadre de la COVID-19, j'ai eu l'opportunité de rencontrer encore une fois la FÉÉCUM qui ont partagé avec nous des défis évidemment et des plaintes qui ont été rapportées par les étudiants. Et donc avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, on a lancé une enquête pour avoir une idée de l'étendue des problèmes et avec son équipe, ils ont identifié une série d'observations qui nous ont été faites de la part des étudiants. Et également avec l'équipe, ils ont identifié une série de suggestions qui vont être partagées avec les doyens qui vont être par la suite partagées avec leurs collègues au sein de leurs facultés. Je pense qu'il faut faire un effort supplémentaire même si je suis très conscient que le transfert des cours en présentiel en ligne amène une surcharge de travail, mais je pense que c'est aussi une opportunité si on est en mesure de démontrer à nos étudiants qu'on porte une oreille et qu'on les écoute et qu'on met en place des stratégies pour atténuer l'impact et améliorer le rebâtissage en ligne de même que leur expérience étudiante, je pense qu'on pourrait sortir gagnant de cette crise-là et démontrer qu'on a vraiment une approche humaine avec nos étudiants. On a vu également à la fois l'ouverture et la fermeture de nos installations considérant qu'on est passé de la phase jaune à la phase orange et tout récemment, la librairie universitaire a été réouverte selon des heures prescrites puisque l'achalandage est moindre que d'habitude. J'ai également présidé l'assemblée générale et le Conseil d'administration au niveau de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et également poursuivre des rencontres avec le Centre de précision en médecine surtout pour préciser des éléments de la gouvernance de même que tout ce qui touche les coûts d'opération. Au niveau des associations universitaires, je pense qu'il y a des initiatives intéressantes qui ont été initiées par l'Association des collègues et universités francophones du Canada. Ils ont produit trois rapports dont un qui fait le bilan des comptes publics fédéraux, c'est-à-dire quel pourcentage les investissements du fédéral auraient été orientés où les comités francophones en situation minoritaire ont eu accès. Ici on parle d'à peu près 2.7 % d'accès à ces fonds-là qui bien loin de la proportion représentative des communautés francophones en situation minoritaire. Il y a eu un deuxième rapport également qui est l'impact positif des travailleurs bilingues sur l'économie qui a

été fait par la Conference Board qui démontre clairement des éléments positifs d'une formation en français puis on sait que la majorité des francophones développent également des compétences en langue seconde donc qui favorise encore une fois l'impact des institutions francophones hors-Québec. Le troisième qui nous intéresse grandement c'est l'évaluation des coûts supplémentaires des programmes de formation en français dans les universités et collèges hors-Québec. Leur premier indice d'évaluation est autour d'un coût plus élevé évidemment d'environ 30 %. Alors pourquoi ces rapports sont importants puisque ça nous donne des données probantes qui peuvent être utilisées pour nos revendications que ce soit au niveau du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Dès que je vais avoir le rapport au niveau des coûts supplémentaires, je vais m'assurer de le distribuer pour que vous puissiez en prendre connaissance ou peut-être même le présenter ici au Sénat ou au Bureau des gouverneurs. Le dernier c'est qu'on poursuit toujours des revendications, on a une rencontre avec la ministre de la santé au gouvernement fédéral pour discuter encore de cette iniquité de subventions ou d'accès des subventions au niveau des instituts de recherche en santé du Canada. Enfin pour ce qui concerne l'équipe de direction, on a eu une retraite de quelques jours ici-même au Sénat. On a fait un peu le bilan des premiers cent jours. On a également discuté du fonctionnement de notre équipe de direction. On a initié les discussions sur la planification stratégique, pas en terme de contenu, mais beaucoup plus en terme de quelle structure, quel processus qu'on veut mettre en place pour réaliser cet exercice. Il va donc y avoir des suivis dans les prochaines semaines et prochains mois. Puis on est toujours à finaliser le plan de travail de l'équipe de direction pour les prochains 90 jours et dans les futurs rapports, je vais être en mesure de partager ce plan de travail-là avec vous sur une base trimestrielle. Donc ça conclut mon rapport, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Merci au recteur pour son rapport. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des interventions auprès du recteur? M. Mbarga.

**Mbarga :** Merci beaucoup monsieur le président. Je vais essayer de régler mon appareil.

**Président d'assemblée :** On vous entend moins bien, on va passer à la sénatrice Albert.

**Albert :** J'aimerais juste faire un petit commentaire vraiment de reconnaissance pour le fait que vous avez évoqué l'ouverture de certains services dans le service de la librairie acadienne. Pour avoir été témoin de comment ça posait des défis pour les étudiantes et les étudiants d'avoir accès à des livres qu'ils avaient besoin pour les cours pour des évaluations dans leurs cours, je salue cette initiative-là. J'espère vraiment qu'on va pouvoir voir plus que trois demi-journées. Je me dis que si tout le monde est au travail et que travailler chez-nous ou travailler ici ça peut se faire pareil, plus on va habiter nos lieux, plus les gens vont savoir tout en respectant les règles, plus on sera dans un souci de je dirais revenir vers quelque chose d'un peu plus humain et d'un peu plus convivial en tout cas je dirais. Donc je salue et j'encouragerais vraiment la possibilité, je comprends que c'est à petits pas, on y va graduellement, mais je vois ça d'un très bon œil. La deuxième chose que j'aimerais souligner puis je voulais pas nommer, à moins que je l'ai pas entendu, mais c'est aussi l'ouverture des services alimentaires puis là je veux faire un commentaire hyper positif. Autant que je suis capable de nommer les choses quand ça va pas bien, je suis vraiment capable de reconnaître quand les choses vont vraiment mieux. Il y a des efforts en lien avec le fait que c'est abordable, les prix sont vraiment vraiment bons, la nourriture est franchement vraiment bien, on a un effort, un souci d'acheter local et un souci environnemental. Moi en tout cas je sais pas qu'est-ce qui s'est passé, qui a donné un coup de baguette magique, mais en tout cas chapeau à l'Université de Moncton pour ça. Je sais que c'est en temps de COVID, j'espère juste que la fréquentation trop petite étant donné la population sur le campus va être prise en compte pour ne pas qu'on perde ce qu'ils sont en train de mettre en place parce que je considère que c'est du vraiment wow pour les étudiants et pour l'ensemble de la communauté universitaire. Fait que là-dessus je veux juste faire mon petit chapeau et merci. Voilà.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci sénatrice Albert. Tout le mérite revient au vice-recteur, Edgar Robichaud, dont ces services sont sous sa responsabilité et de ses équipes, ses directeurs de service. Je suis entièrement d'accord concernant la cafétéria, j'ai même expérimenté mon premier repas fricot que mes collègues m'ont initié et je peux vous dire que je vais fréquenter la cafétéria tous les mercredis puisque c'est le met du jour. Si jamais vous voulez vous joindre, ça me fera plaisir de discuter avec vous. Et concernant la librairie universitaire ce qu'il faut savoir c'est qu'elle est ouverte cinq jours semaines, mais que le local lui a des heures limitées, mais je suis tout à fait d'accord avec vous qu'on va devoir augmenter les heures d'ouverture particulièrement au début de la prochaine session pour offrir un service plus large auprès de nos étudiants.

**Président d'assemblée :** Merci. Droit de parole à la sénatrice Mamata Bah.

**Mamata Bah :** Bonjour et merci monsieur le président. D'abord monsieur le président, j'ai pas eu la chance de vous rencontrer quand vous êtes venu au campus de Shippagan, mais peut-être que vous avez rencontré le président de l'association et l'autre point que j'aimerais mentionner c'est que vous avez parlé de la bourse pour les étudiants internationaux et c'est une bonne chose. Ça va vraiment aider beaucoup d'étudiants parce que je sais en ce moment il y a certains qui ont un travail à temps-partiel et aussi en ce moment il y a beaucoup de crises en Afrique donc il y a aussi de ces étudiants-là qui ont besoin d'un soutien financier auprès de leurs parents donc je pense que cette bourse-là va aussi beaucoup aider ces étudiants-là. Et aussi j'aimerais ajouter si on peut apporter plus de soutien à ces étudiants-là qui traversent beaucoup de crises,

beaucoup de stress en ce moment surtout à cause de la pandémie le fait qu'ils sont si loin de leurs familles et de leurs parents et tout ça, donc j'aimerais pouvoir rajouter d'autres activités qu'on pourrait proposer à ces étudiants-là pour les soutenir un peu dans tout ça. C'est un peu ça.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci pour avoir soulevé ce point. Oui, j'ai constaté qu'au niveau des bourses étudiantes, nos étudiants internationaux doivent travailler davantage pour trouver des sources de financement pour augmenter le nombre de bourses disponibles puisque plusieurs des donateurs du Nouveau-Brunswick vont concentrer leurs bourses sur des étudiants locaux ce qui est tout à fait normal, mais prochainement on va annoncer ici une fondation qui a accepté une grande portion de ses fonds soient dédiés pour offrir des bourses aux étudiants internationaux. On est en train de réfléchir aussi pour la fin de la session hivernale de mettre en place des activités sachant très bien que le campus présentement sur le plan social c'est relativement plus difficile et donc on est conscient. Je suis en directe communication avec le président de l'Association des étudiants internationaux donc on va faire des suivis à ce niveau-là.

**Mamata Bah :** C'est parfait, merci beaucoup.

**Président d'assemblée :** Sénateur Mbarga.

**Mbarga :** Merci beaucoup, j'espère que vous m'entendez cette fois-ci.

**Président d'assemblée :** Oui.

**Mbarga :** Merci beaucoup. Je remerciais monsieur le président, j'ai remercié monsieur le recteur pour son compte-rendu tout à l'heure. Lundi dernier vous avez publié avec l'ABPUM une position concertée au sujet des événements à l'Université d'Ottawa et la position concertée que vous avez publiée se conclut. Nous sommes d'avis qu'il faut engager une discussion libre, ouverte, respectueuse et pluraliste très prochainement sur le sens des principes fondamentaux comme la liberté universitaire et la collégialité tout en respectant la dignité des personnes. J'aimerais que vous soyez un peu plus explicite à ces propos.

**Recteur et vice-chancelier :** C'est une initiative qui était conjointe avec Mathieu Lang qui est le président du syndicat et en somme compte tenu du contexte, notre Loi sur la liberté universitaire, c'est-à-dire l'entente de l'université a été signée au début de la création de l'université en 72. On sait qu'il y a eu des changements dans le contexte social, les médias sociaux et donc ce serait important d'ouvrir une discussion raffinée, peut-être amener des précisions au niveau des droits à la libre expression, les droits de liberté académique. Une des stratégies que j'envisage c'est d'inviter des experts dans ce domaine-là à venir faire des conférences pour stimuler et initier les discussions en collaboration avec le président du syndicat de mettre en place peut-être des exercices pour favoriser le dialogue sur cette question-là.

**Président d'assemblée :** Ça va, merci. Juste vous aviser qu'il est 12 h 58, on avait prévu la levée de l'assemblée à 13 h. Je sais pas si à l'amiable les gens veulent permettre qu'on continue peut-être pour un autre 15 ou 30 minutes maximum. Qu'est-ce que vous en pensez madame la secrétaire générale? 15 minutes maximum, 30 minutes maximum, c'est à vous de voir. On peut commencer avec 15 minutes. Donc on va prévoir 13 h 15. On continue l'ordre des interventions, je pense qu'il y avait monsieur le sénateur Dako.

**Dako :** Merci monsieur le président. Je dis merci au recteur, on voit que le recteur n'a pas du tout chômé et ça c'est une très bonne nouvelle pour avoir fait le tour parce que je crois que notre université en a besoin. On a besoin surtout d'action dans le sens d'élever un peu la chose. On se sent déjà minoritaire et ici on est pas capable d'aller sur le front, ça pose énormément de problèmes. Je vous remercie infiniment de passer à l'action surtout dans les contacts et c'est là que va revenir ma question surtout avec un autre ministre de tutelle, M. Holder qu'on a jamais entendu parler pendant toute la crise qu'on a traversée, c'était inacceptable de voir un ministre postsecondaire qui dit absolument rien, qui nous donne aucune directive et comme institution, on s'est débrouillé avec les moyens qu'on avait pour essayer d'aligner notre monde. Je crois que de ce côté-là le travail je veux vraiment féliciter toute l'équipe de direction qui a vraiment travaillé de façon formidable. Ma question vient par rapport aux étudiants internationaux. J'avoue énormément que le fait que vous avez touché le point des bourses, je crois que c'est un élément important parce que ça fait plusieurs années que j'en parle très souvent au Sénat. À Laval ou au Québec, les étudiants internationaux, du moins certains pays francophones bénéficiaient ce qu'on appelle des bourses d'exemption. Ces bourses d'exemption permettaient aux étudiants pratiquement de payer à peu près le même tarif que les étudiants québécois à l'époque. Moi je me rappelle, moi j'étais boursier de mon pays, mais il y avait plusieurs étudiants qui n'avaient pas de bourse et notre ambassade avait 250 bourses d'exemption ça fait que même si certains étudiants qui faisaient pas partie de la Côte d'Ivoire recevaient ces bourses d'exemption pour essayer de les aider. Donc je trouve que c'est une très bonne chose et le débat a été fait avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. J'avais demandé à l'époque est-ce que c'est possible de faire une démarche dans ce sens-là pour voir si on peut aider les étudiants internationaux qui sont sur place pour avoir les mêmes approches et le fait que vous ayez discuté ça, moi je crois qu'il faut vraiment aller plus en profondeur. Il y a des tests qui existent et ces tests pourraient éventuellement nous aider à supporter les étudiants surtout avec le moment qu'on vit en ce moment où ces étudiants sont laissés pour eux-mêmes, beaucoup n'ont pas de moyens, la survie est complètement terrible. Traiter le plan que le gouvernement fédéral a mis en place qui a aidé certains qui

travaillaient, mais c'est difficile. Pour avoir été étudiant international, je peux imaginer ce que ces jeunes étudiants-là vivent en ce moment.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci professeur Dako. Je suis entièrement d'accord qu'il faut travailler sur deux fronts, soit les bourses de recrutement pour tenter de ramener les frais de scolarité au même niveau que ceux du Nouveau-Brunswick, mais faut pas oublier nos étudiants que vous avez mentionnés qui sont sur place. Et le deuxième programme que je vous ai parlé que je peux pas annoncer parce que l'entente est pas signée, mais elle est en cours de signature, ces bourses-là vont être disponibles pour les étudiants sur place donc sur la base qu'ils vont avoir aussi une proportion sur la base des besoins financiers et non pas uniquement sur la base académique. C'est quelque chose que je veux continuer à travailler pour les prochaines années pour qu'on ait une proportion d'étudiants internationaux avec des bourses qui sont comparables à nos étudiants du Nouveau-Brunswick.

**Dako :** Merci.

#### 14. Suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs

**Président d'assemblée :** Excellent, merci. S'il y a pas d'autres interventions, on va procéder au point 14, le suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Dr. Prud'homme.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le président. Je pense que le point saillant au niveau du dernier Conseil des gouverneurs a été l'adoption du budget de l'université. Évidemment, c'est un budget déficitaire pour l'année 2020 et 2021 qui était de l'ordre d'à peu près 5.9 millions malgré les coupures de tout près de 3 millions puisqu'on anticipait un déficit réel de tout près de 10 millions. On a également présenté le budget 2021 et 2022 considérant qu'on est dans la période COVID et qu'on avait déplacé et repoussé l'approbation du budget 2021 et donc ce budget-là est déficitaire de 2.8 millions et l'objectif est d'avoir un budget équilibré en 2022-2023, mais dépendamment du nombre d'étudiants réels qu'on aura dans nos murs, on devra probablement avoir certaines coupures également. Encore une fois je le répète, depuis 2013 qu'on a des budgets équilibrés, mais vous avez dû faire des coupures systématiques à tous les ans pour pouvoir équilibrer le budget. Une des raisons pourquoi nous a amenés le conseil également à prouver l'augmentation des frais de scolarité qui maintient toujours nos frais de scolarité en-dessous de la moyenne des frais de scolarité au Nouveau-Brunswick et même des Maritimes autant pour les étudiants du Nouveau-Brunswick et pour les étudiants internationaux. Je voyais passer au Canada un rapport canadien qui démontrait que les frais de scolarité pour les étudiants internationaux en moyenne au Canada sont de l'ordre d'à peu près 32 000 \$ dollars donc ceci dit, je pense qu'on se doit collectivement d'initier un processus de voir comment on fait les choses, comment on peut améliorer l'offre de nos programmes tant au niveau de la qualité qu'au niveau de l'efficacité, au niveau des coûts et également au niveau de la gestion de nos programmes pour qu'on puisse contenir les augmentations de frais de scolarité dans une zone acceptable pour nos étudiants. Alors je terminerais sur ça et je suis ouvert aux discussions, monsieur le président.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a des questions pour le recteur? J'ai vu que la sénatrice Albert avait fait allusion au point précédent donc le point 13.1 en lien avec la COVID-19 dans le rapport du recteur. Je ne sais pas si à l'ordre du jour on parlait spécifiquement du point COVID-19, je sais pas si Mme Albert vous aviez une question à cet égard.

**Albert :** Oui en fait j'avais un commentaire, mais j'avais surtout une attente qu'on allait avoir une discussion sur tout ce qui entoure la COVID au plan académique. Je croyais que c'était peut-être une discussion qu'on allait avoir alors j'avais une attente par rapport à ça. J'avais sous-estimé le fait que peut-être que c'était compris dans le rapport du recteur, je sais qu'il y a des éléments qui y touchaient je m'en excuse. Alors si c'était le cas, j'aurais eu quelque chose à dire.

**Recteur et vice-chancelier :** Allez-y.

**Albert :** Je suis pas sûre que c'est le bon temps. On peut finir le point que vous avez commencé déjà puis on peut y revenir après, ça m'est égal.

**Recteur et vice-chancelier :** J'ai fait la référence au COVID lorsque j'ai parlé des rencontres avec les étudiants, la FÉÉCUM également, le sondage et le travail qui est fait avec l'équipe décisionnelle et également le Comité des programmes.

**Albert :** D'accord. Excusez, je pensais qu'il y avait le rapport puis ensuite il y avait le point COVID où on allait échanger davantage. Monsieur le président, est-ce que c'est possible de faire un petit commentaire tout de suite?

**Président d'assemblée :** Oui.

**Albert :** En fait je dirais que j'ai fait des commentaires supers positifs tantôt puis j'en aurais plein d'autres, mais j'ai peut-être une certaine doléance ou une certaine demande à faire. En fait la demande que je voulais

faire rapidement, j'aimerais qu'on puisse voir une réduction de la lourdeur d'accès aux activités pédagogiques ou académiques en présentiel quand on respecte les normes provinciales dans la mesure où dans le moment il y a toute une question de prévoir des plans opérationnels. Il y a comme une lourdeur bureaucratique associée à ça qu'on voit moins dans d'autres ministères ou dans d'autres environnements de travail dans la province, ministères fédéraux ou provinciaux et sa géométrie très variable, on s'entend, mais je trouve que pour une université de notre taille et pour une université qui se veut la plus humaine, je pense qu'il faut vraiment viser penser en-dehors de la boîte dans le respect des règles imposées par la médecin hygiéniste en chef de la province qui sont incontournables, j'en conviens absolument, mais aussi dans un souci je dirais de se donner des occasions de faire des activités en présentiel puis je sais qu'il y en a des initiatives, j'en ai vu. D'ailleurs vous venez dans vos bureaux, on va dans les vôtres et c'est ce que j'aimerais voir davantage sans qu'on ait, j'aimerais qu'on précise plutôt des paramètres non-négociables autour desquels on doit respecter sans qu'on ait pour autant une odeur bureaucratique à quêter à chaque initiative une manière de faire. Je sais que ça se fait, je pense par exemple tout de suite on est en train de négocier pour l'accès des laboratoires de recherche ici, mais si on respecte juste la règle, c'est possible de le faire. Alors pourquoi il faut toujours toujours je dirais être dans une démarche de bureaucratie qui demande du temps qu'on a moins dans un contexte où on aurait besoin. Moi par exemple j'aimerais ça recevoir des étudiants en consultation dans mon bureau, mais j'ai pas compris que c'était vraiment facile ou possible. J'ai l'impression que quand qu'on veut voir des assistants de recherche aussi qu'il faut que ça se fasse via Teams. Alors je sais pas, mais pour moi il y a un manque de clarté et il y a besoin d'assouplissement raisonnable, mais tout en respectant la lettre de ce qui est prescrit par la médecin hygiéniste en chef alors voilà, c'était ça ma doléance. Petite parenthèse aussi, on a parlé de services qui sont offerts, on a encore des secrétariats à l'université où les personnes sont sur place une fois de temps en temps, mais l'université est ouverte puis les distances sont clairement possibles. Alors ça reste encore pour moi un énigme cette histoire-là. J'essaie de comprendre et mon cerveau y arrive pas ça fait que j'ai besoin d'aide.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci d'avoir apporté cette question-là. Vous savez que depuis le mois d'août, on a annoncé un retour progressif sur le campus en lien avec les plans opérationnels qui sont, nous sommes d'accords avec vous, une barrière, une étape, un travail, mais c'est une exigence au niveau de la santé publique. C'est ce qui nous a permis entre autres de pouvoir accepter nos étudiants internationaux. Sans ces plans-là, on aurait pas pu les accueillir chez-nous. L'autre élément c'est sur le plan d'avoir des activités en présentiel sur le plan académique, c'est une des suggestions que j'ai faites au Comité des programmes à mon collègue Gilles pour voir si on pourrait pas offrir au moins un cours ou deux en présentiel pour les étudiants qui sont à proximité du campus en fonction des espaces qu'on a tout en respectant la distanciation physique pour leur donner un premier contact en présentiel social de voir physiquement leurs collègues de classe et aussi le professeur puis d'avoir une certaine expérience de venir sur le campus. Je crois que l'équipe semble avoir des problèmes de notre côté, mais ça c'est quelque chose qu'on est en train d'évaluer la capacité du campus à pouvoir avoir ce type d'intervention. Pour moi ça serait important pour nos étudiants de 1<sup>ère</sup> année comme vous l'avez mentionné, même nos étudiants de 4<sup>e</sup> année parce qu'ils vont quitter leurs collègues et je pense qu'aux extrémités on devrait faire des efforts supplémentaires pour offrir ces cours en présentiel qui devraient être en début d'année peut-être après la semaine d'études parce qu'il va y avoir les résultats d'examens donc un petit peu plus de stress, etc. Donc on travaille sur ces aspects-là. Avec la FÉÉCUM également, il y avait des barrières en terme de participation des activités sociales que les étudiants devaient remplir un formulaire de consentement. Après vérification et après discussion, on a éliminé cette barrière-là qui n'est plus nécessaire que ça soit obligatoire pour les étudiants de remplir ces formulaires-là. Comme je l'ai déjà dit, je pense que le modèle d'affaire de l'université c'est pas un modèle virtuel et je serais très heureux si l'ensemble du corps professoral serait sur le campus. Pour moi c'est la vie universitaire, ça se fait à la fois formel et informel et on devrait pouvoir offrir à nos étudiants la possibilité de venir voir les profs dans leurs bureaux, de faire un contact humain et pour les rassurer puis aussi permettre aux professeurs de parfois détecter des problèmes de détresse du côté physique puisque ce que je peux constater c'est que la majorité des étudiants n'ouvrent pas leur caméra lors des enseignements donc tout le non-verbal est très difficile à aller chercher et l'identification de signes d'individus possiblement à risque est beaucoup moins présent. Donc je suis entièrement d'accord, mais c'est des questions qu'on discute au comité de l'équipe décisionnelle et également au niveau de l'équipe de direction. Gilles me faisait remarquer la dernière fois, on commence notre septième semaine, ça va pas assez vite qu'on voudrait, mais ça veut pas dire qu'on travaille pas sur ces dossiers-là.

**Président d'assemblée :** Sénateur Dako, vous avez la parole.

**Dako :** Merci monsieur le président, je pense que c'est ma dernière question. Monsieur le recteur, j'avais une petite question qui pourrait susciter une deuxième question, mais ça va dépendre de la réponse de la première. Vous avez parlé de déficit que connaît sûrement notre institution. Ma première question est est-ce que dans ce déficit l'aide provinciale que recevait notre institution fait partie de ce déficit parce que nous l'avons certainement pas reçu. Est-ce que ça fait partie de ce déficit?

**Recteur et vice-chancelier :** Tu fais référence aux coûts additionnels associés à la COVID. Présentement, on a pas reçu...

**Dako :** Non, pas ce coût-là. Comme institution minoritaire au Nouveau-Brunswick compte tenu de notre caractère distinct, j'ai comme l'impression l'université recevait un certain montant. Est-ce que ce montant on l'a reçu?

**Recteur et vice-chancelier :** Le montant est dans notre budget, dans notre subvention sur une base courante et ça depuis plusieurs années. D'ailleurs si vous allez dans le McLean's le coût par étudiant pour l'Université de Moncton, on est les troisièmes plus élevés. Il y a eu au fil des ans des ajouts en terme de subventions pour palier à la question d'une institution francophone en situation minoritaire. On reçoit aussi du financement du fédéral pour nos programmes en santé qui viennent directement du fédéral. La question qu'il faut déterminer c'est le pourcentage réel de coûts supplémentaires et c'est là que l'enquête qui est en train de se terminer par l'Association des collèges et universités francophones du Canada va nous aider à déterminer si la subvention qu'on reçoit et les ajouts supplémentaires sont suffisants en fonction de ces données probantes-là, mais on a déjà dans notre budget un supplément qui vient du fait qu'on est une institution francophone.

**Dako :** Justement à cet effet-là quand j'étais président du syndicat, on avait demandé et ça venait de mon prédécesseur aussi, on avait demandé que l'institution fasse un avis juridique pour savoir ce qu'on reçoit qui est resté constant avec tous les besoins qui se sont multipliés, est-ce que c'est encore pertinent qu'on reste à ce même montant. Est-ce qu'il y aurait pas lieu d'aller demander, je crois que le comité exécutif de direction en avait discuté, mais malheureusement au Conseil des gouverneurs ça avait été révoqué. J'aimerais bien peut-être que cette analyse-là peut-être vous le regardez de près parce j'estime que pour aller négocier un peu plus loin, ça serait peut-être de voir est-ce qu'à ce stade ici on a des besoins qui se sont multipliés par un facteur de dix contrairement à ce qu'on était autrefois. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait un petit suivi à ce niveau-là.

**Recteur et vice-chancelier :** Oui, je pense qu'on se doit de faire un bilan pour déterminer les coûts réels et les coûts excédentaires reliés à notre institution et juger si c'est approprié suite à un refus par exemple de la province à faire un ajustement à ce niveau-là d'aller voir si sur le plan juridique on peut faire des gains. Je peux dire aussi qu'on peut tenter d'influencer la formule de financement avec le gouvernement et pour vous donner un exemple, je l'ai mentionné au Conseil des gouverneurs, mais le taux de rétention des gradués dans la province est de l'ordre de 87 % de nos gradués qui travaillent dans la province donc qui contribuent. Du côté des internationaux, c'est 40 % et on est le plus haut taux parmi les universités au Nouveau-Brunswick. Alors une des stratégies c'est d'assurer qu'il y a un facteur plus élevé associé à cet indicateur de performance-là pour nous avantager contrairement au nombre absolu d'étudiants par exemple. On attire 35 % des étudiants du Nouveau-Brunswick, c'est un taux plus élevé dans la province, mais c'est pas un facteur qui est encore une fois bonifié par la formule de financement. Donc les discussions que j'ai eues avec le Ministre Holder par rapport aux indicateurs de performance vont aller dans ce sens-là pour s'assurer qu'on retire des avantages sur le plan des subventions.

**Dako :** Merci infiniment.

**Président d'assemblée :** Merci M. Dako. Il est 13 h 20, on va prendre un dix minutes additionnels pour compléter l'ordre du jour. Je vais prendre l'intervention du sénateur Bourgeois.

**Bourgeois :** Merci monsieur le président. Simple suivi pour dire si vous contemplez des scénarios hybrides comme monsieur le recteur vient de mentionner de pas vous gêner de faire appel que ça soit à la sénatrice Fortin à Edmundston ou moi-même, c'est sûr qu'on a beaucoup de présentiel dans nos campus, c'est sûr que la donne évolue un peu, on va faire des ajustements par rapport à la session de janvier parce qu'on a appris des leçons puis si on peut vous partager ces leçons-là à quiconque considère ce genre de scénario hybride, s'il-vous-plaît demandez-nous.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci bien Yves pour ce partage d'expérience.

**Président d'assemblée :** Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Sénateur Clarisse.

**Clarisse :** Merci monsieur le recteur pour toutes vos interventions notamment sur la COVID-19. Je vais réitérer peut-être une doléance. Je pense que c'est primordial et très important qu'on ait ce point-là de manière systématique pendant la pandémie au niveau du Sénat pour prendre le pouls. Il y avait une liste de recommandations qui avait été faite dans le compte-rendu du précédent Sénat et ça serait bien d'assurer un suivi à ce qu'on ait vraiment besoin d'un comité du Sénat, est-ce qu'on a pris le pouls ici, mais ça serait vraiment primordial dans ce lieu où on échange au niveau de l'académique de pouvoir parler de ce virus qui attaque nos pratiques. Je vous remercie.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci M. Clarisse. On va essayer de faire un bilan de mise à jour sur les actions qui ont été faites et les actions en cours. Je prends bonne note pour le prochain Sénat.

**Clarisse :** Et comme dirait la sénatrice Albert, de garder l'esprit ouvert pour ramener le plus de monde sur les campus si possible, ça donnera beaucoup davantage sur l'intention.

**Recteur et vice-chancelier :** Merci monsieur le recteur. Je ne vois pas nécessairement d'autres demandes d'intervention donc ça épuise le point 14.

**15. Affaires nouvelles**

**Président d'assemblée :** Il n'y a pas d'affaires nouvelles à aborder aujourd'hui.

**16. Prochaine réunion**

**Président d'assemblée :** Le point 16, la prochaine réunion aura lieu le vendredi 5 mars 2021.

**17. Clôture**

**Président d'assemblée :** Sur ce, on a complété notre ordre du jour. Je vous remercie énormément pour votre collaboration lors de ma première expérience comme président d'assemblée. J'aimerais également de remercier l'équipe technique Hanane et Michel bien sûr pour leur travail parce que c'est quand même toute une entreprise de gérer ce genre de réunion dans ce contexte donc merci à eux. Puis je vous souhaite tous et chacun une bonne continuité dans la session. Oubliez pas c'est l'Halloween en fin de semaine donc en bon acadien si vous décidez de courir la Halloween, oubliez pas votre masque, le masque principal que vous devez porter donc bonne fin de semaine et bonne continuité dans ce déroulement de cette session si vous voulez qui est un peu particulière. Donc merci beaucoup et bonne fin de journée.